



100 propositions du pacte présidentiel

**Ségolène Royal,
seule candidate
du changement**

-
- **Voter Ségolène Royal**, c'est choisir le dialogue et la démocratie sociale plutôt que la rigidité et l'autoritarisme.
 - **Voter Ségolène Royal**, c'est choisir le travail de qualité pour tous plutôt que les heures supplémentaires imposées à quelques-uns.
 - **Voter Ségolène Royal**, c'est choisir la solidarité et le partage de l'effort plutôt que le chacun pour soi.
 - **Voter Ségolène Royal**, c'est choisir la priorité à l'éducation et la lutte contre les inégalités plutôt que les injustices et les dérives communautaires.
 - **Voter Ségolène Royal**, c'est choisir l'excellence environnementale plutôt que la seule loi du marché.
 - **Voter Ségolène Royal**, c'est choisir une Europe forte pour une mondialisation plus juste plutôt qu'un mini-traité pour une Europe des marchés.

Plus juste, la France sera plus forte
et mieux respectée en Europe
et dans le monde.



INVESTIR MASSIVEMENT DANS L'INNOVATION ET LA RECHERCHE :

Augmentation pendant le quinquennat du budget de la recherche et des crédits publics pour l'innovation de 10 % par an (le budget public de recherche-développement a diminué de 1 à 0,8 % du PIB entre 2002 et 2005). Sur les 65 milliards d'aide aux entreprises, seuls 5 % sont orientés vers la recherche-développement : je propose de porter cette part à 15 %.

Enjeux

- La croissance dépend de la capacité d'innovation et de renouvellement de notre appareil de production comme de la vitalité des services de l'économie.
- Le retard de l'innovation et de la recherche industrielle en France est indiscutable : l'effort consenti par nos principaux partenaires est sensiblement plus élevé : 2,13 % du PIB pour la France fin 2005, contre 3,86 % du PIB pour la Suède, 3,48 % pour la Finlande, 3,2 % du PIB pour le Japon, 2,7% pour les États-Unis 2,7, 2,51 % pour l'Allemagne.
- La politique menée depuis 2002 n'a fait qu'accroître ce retard : la part des dépenses a baissé de 2,23 % du PIB à 2,13 %. Les budgets votés par l'UMP depuis 2002 ont tous participé de cet affaissement, à tel point que les chercheurs sont sortis de leur réserve en 2004 pour dénoncer cette dérive.

Ce que propose Ségolène Royal

- **L'investissement, la recherche et l'innovation doivent redevenir une priorité publique.**
- **Les crédits actuels doivent être augmentés et réorientés. Il est ainsi proposé :**
 - **d'augmenter au cours du quinquennat le budget de la recherche et les crédits publics pour l'innovation de 50 % (10 % par an). Cette hausse des crédits publics redonnera à la France les moyens d'engager des chercheurs et de les inciter à rester sur le territoire national ;**
 - **de tripler la part des 65 milliards d'aides aux entreprises consacrée à l'innovation et la recherche. Celle-ci devra atteindre 15 % des aides en 2012. Cette proposition participe de la rationalisation des aides et de la dépense publique : un euro dépensé doit être un euro utile.**



capable de préparer l'avenir et de réduire les risques de délocalisations avec la création d'une Agence nationale de réindustrialisation.

Enjeux

- La France court un risque réel désindustrialisation. L'emploi industriel ne cesse de chuter (- 70 000 postes en 2006), tout comme les parts de marché françaises qui se sont effondrées entre 2002 et 2005 et stagnent désormais à 5 % du total des exportations mondiales. Cette dégradation est en lien avec la capacité de la France à exporter qui est en baisse nette : elle est ainsi passée du 4^e au 5^e rang mondial des exportateurs.
- Depuis 2002, la droite n'a fait preuve d'aucune vision économique, d'aucune stratégie industrielle, se contentant d'une gestion au coup par coup. Le prétendu patriotisme économique est resté un slogan.

Ce que propose Ségolène Royal

- Pour Ségolène Royal, une véritable politique industrielle s'articule autour :
 - d'un soutien fort de l'Etat aux pôles de compétitivité, qui associent laboratoires, entreprises et porteurs de projets dans des réseaux d'excellence sur tout le territoire ;
 - du développement des moyens dévolus à la recherche : le budget de la recherche et les crédits publics pour l'innovation seront augmentés de 10 % par an pendant le quinquennat ;
 - de la réorientation des aides publiques : les 65 milliards d'aides publiques aux entreprises seront réorientés vers les PME et les entreprises qui privilégient la recherche-développement.
 - d'une dynamisation de l'investissement des entreprises : des fonds publics régionaux de participation seront créés pour soutenir les PME et l'impôt sur les sociétés sera modulé pour favoriser les entreprises qui investissent ;
 - de la mise en place d'outils pour réduire les risques de délocalisations : sera créée une Agence nationale de réindustrialisation regroupant tous les moyens de l'Etat qui agissent, aujourd'hui, de manière dispersée.



avec la création de fonds publics régionaux de participation et en leur réservant une part dans les marchés publics.

Enjeux

- Les PME françaises représentent un important vivier d'emplois. Selon l'enquête emploi de l'UNEDIC, la moitié des emplois créés en 2005 l'ont été dans des PME de moins de 20 salariés. Mais les PME souffrent d'un triple handicap : elles accèdent difficilement au crédit, bénéficient de peu d'aides directes (9% des 65 milliards consentis chaque année) et ne peuvent concourir véritablement pour accéder aux marchés publics.
- La politique menée depuis 2002 n'a fait qu'accroître ces handicaps structurels : rien n'a été fait sur l'accès au crédit, sur la réservation d'une part des marchés publics pour les PME, sur la réorientation des aides. Aujourd'hui, nos PME sont souvent confrontées au choix suivant : stagner, être filialisées ou être rachetée par des fonds d'investissement (ce qui entraîne la disparition de nos centres de décision).

Ce que propose Ségolène Royal

- **Les PME doivent être remises au cœur de notre politique industrielle car elles sont porteuses d'un véritable potentiel de croissance et d'emploi. Deux réformes sont proposées :**
 - la création de fonds publics régionaux de participation : pour dépasser les difficultés d'accès aux financements bancaires des PME, seront développées les participations publiques dans le capital des jeunes entreprises innovantes avec la création de fonds publics régionaux de participation, en lien avec les collectivités locales ;
 - réserver une part aux PME dans les marchés publics : pour donner aux PME les moyens de faire face à la concurrence des grands groupes, sera institué un mécanisme inspiré du dispositif américain de Small Business Act, qui prévoit qu'une part de la commande publique est réservée aux PME. Cette proposition devra s'accompagner d'une refonte des règles de sous-traitance pour garantir que le dispositif bénéficie bien aux PME.
- **En parallèle, les aides et les commandes publiques seront davantage orientées vers les PME.**



avec un taux d'impôt sur les sociétés plus bas si le bénéfice est réinvesti et plus haut s'il est distribué aux actionnaires.

Enjeux

- L'intensité de la croissance dépend de la capacité d'innovation et de renouvellement de notre appareil de production comme de la vitalité des services de l'économie. La recherche de la seule rentabilité à court terme et la financiarisation de l'économie pénalisent donc notre système productif.
- La direction des grands groupes français privilégie trop souvent la rémunération des actionnaires (dont 50 % part à l'étranger), au détriment du pouvoir d'achat de leur salariés et de l'investissement. Une grande partie de la plus-value des grands groupes est même utilisée en rachats d'actions, c'est-à-dire en destruction de capital, afin de faire monter artificiellement la valeur des actions. Cette tendance est inquiétante et préjudiciable à la croissance et à l'emploi.

Ce que propose Ségolène Royal

- Il conviendra de modifier le calcul de l'impôt sur les sociétés, en modulant son taux selon une logique de bonus-malus. Le taux de l'impôt sera déterminé par l'équilibre choisi entre l'investissement productif et la redistribution des dividendes : plus l'entreprise réinvestira et plus son taux baissera ; plus elle redistribuera ses bénéfices à ses actionnaires (ou rachètera ses propres actions), et plus elle paiera d'impôt sur les sociétés.



en soutenant la création d'entreprises (simplifications), en généralisant les ateliers de la création dans toutes les régions, en améliorant la protection sociale des entrepreneurs, et en mettant en place un mécanisme de cautionnement mutuel pour ceux qui garantissent les emprunts de leur entreprise sur leur patrimoine privé.

Enjeux

- Les entreprises de moins de 10 salariés représentent 90% des entreprises pour 20% de l'emploi salarié ; 85% des entreprises créées n'ont pas de salariés : favoriser la création et surtout la croissance des entreprises est donc nécessaire pour relancer la croissance et dynamiser l'emploi.
- Selon toutes les études, les jeunes créateurs d'entreprises regrettent le manque de confiance que leur font les banques, les difficultés qu'il ont à emprunter, et l'insuffisance de leur protection sociale.

Ce que propose Ségolène Royal

- Seront généralisés les ateliers de la création dans toutes les régions afin d'apporter aux créateurs d'entreprises un accompagnement tout au long du parcours de création, une orientation vers le dispositif financier le plus adapté (ex : bourse tremplin pour l'emploi) ainsi qu'un suivi et une assistance juridique et technique, avec l'appui des partenaires et experts locaux, dans les premières années.
- Il conviendra également de mettre en place un mécanisme de cautionnement mutuel pour protéger les jeunes créateurs, en leur évitant de devoir cautionner les emprunts nécessaires sur leur patrimoine personnel. Cette mutualisation des risques garantira le financement de petits projets sérieux, qui aujourd'hui ne peuvent voir le jour.



Un euro dépensé doit être un euro utile. Une décentralisation aboutie. Des services publics de qualité présents sur tout le territoire et accessibles par Internet. La généralisation des logiciels libres dans l'administration.

Enjeux

- La France a besoin d'une fonction publique forte, dont les agents soient respectés et valorisés. Il en va de la qualité de l'action publique et de la satisfaction de l'intérêt général.
- La droite, en dévoyant la décentralisation par des délégations massives de compétences sans transfert de ressources correspondantes, a porté atteinte à l'égalité des Français devant la fonction publique et gravement altéré la qualité des services rendus.
- Pour la droite, le non-remplacement d'un fonctionnaire partant à la retraite sur deux tient lieu d'unique « réforme » de la fonction publique. Une telle orientation, systématisée sans aucune prise en compte des besoins de tel ou tel ministère ni analyse des nouveaux besoins, porterait gravement atteinte aux missions de l'État et aux services rendus aux Français.

Ce que propose Ségolène Royal

- L'avenir de l'Etat dépend de notre capacité à le faire évoluer. La réforme de l'Etat, dans ses contours, ses missions et la répartition de ses moyens, sera conduite en concertation avec les agents et leurs représentants syndicaux, sur la base d'un diagnostic partagé.
- Il faut que chaque euro dépensé soit un euro utile. Des économies peuvent être faites dans certains services, quand d'autres tels que l'éducation ou la recherche ont besoin de plus de moyens. La diminution du poids de l'Etat central et l'approfondissement de la régionalisation réduiront le coût d'ensemble de la fonction publique.
- Une nouvelle étape de la décentralisation devra être menée, chaque nouveau transfert de compétences devant être accompagné de l'allocation des ressources correspondantes. Seront notamment régionalisés l'entretien et de la construction des prisons et des tribunaux, le financement de l'immobilier des universités ou les programmes de logement pour les jeunes. Plus proche des concitoyens, l'État dépensera moins et plus efficacement.
- L'utilisation des téléprocédures pour les démarches administratives auprès des fonctions publiques d'État et territoriale sera systématisée, et l'utilisation de logiciels libres sera généralisée dans l'administration.
- Seront enfin créés au niveau local de nouveaux instruments de contrôle par les citoyens de l'efficacité des services de l'État (ex : comités régionaux d'évaluation des politiques publiques).



Enjeux

- La part de la valeur ajoutée créée par les entreprises qui est affectée aux salaires a perdu plus de dix points depuis le début des années 1980. La modération salariale frappe durement les classes moyennes et les catégories populaires.
- Par ailleurs, les augmentations du SMIC ces dernières années n'ont pas suffisamment été répercutées dans les grilles des conventions collectives. Nombre de minima conventionnels restent assis sur des indices inférieurs au SMIC.
- Depuis l'arrivée de la droite au pouvoir, le pouvoir d'achat de l'ensemble des Français a cru de 1,5 % par an seulement, soit deux fois moins que sous la législature précédente. Ce sont les Français les plus modestes qui ont payé au prix fort la hausse des tarifs publics et de la pression fiscale globale depuis 2002.

Ce que propose Ségolène Royal

- **Le SMIC sera porté à 1500 euros le plus tôt possible au cours de la prochaine législature. Afin de tirer vers le haut toutes les rémunérations, une conférence nationale sur les salaires, les revenus et la croissance réunissant les partenaires sociaux sera organisée dès juin 2007, puis chaque année.**
- **Ségolène Royal s'engage ainsi à tenir les deux bouts de la chaîne : d'une part, elle propose d'augmenter le SMIC et donne ainsi un signal fort en direction des bas salaires ; d'autre part, elle annonce la réunion annuelle d'une conférence sur les salaires, les revenus et la croissance, pour que l'augmentation du SMIC soit répercutée dans les grilles des conventions collectives et que soit favorisée une augmentation générale des salaires, à commencer par les minima de branche.**



Enjeux

- L'horizon des retraites des Français, notamment des plus modestes, est sombre. D'ores et déjà, les injustices se creusent et s'accroissent en raison de la détérioration du calcul de référence et surtout du développement des parcours professionnels de plus en plus chaotiques (périodes de chômage, CDD, temps partiels subis).
- Ainsi, 650 000 personnes retraitées touchent le simple minimum vieillesse. 1 million de personnes âgées se trouvent sous le seuil de pauvreté. Des millions de retraités perçoivent moins de 985 euros mensuels.

Ce que propose Ségolène Royal

- Pour répondre à cette urgence sociale, les pensions dont le niveau est inférieur au SMIC, soit 985 euros, seront majorées dès cette année de 5 %.
- Le minimum vieillesse sera désormais payé au 1er jour de chaque mois.
- Ces mesures s'inscrivent dans la perspective d'un rapprochement progressif entre le minimum garanti des retraites et le SMIC ; il s'agit là d'un objectif de législature.
- La poursuite de cet objectif suppose naturellement une remise à plat de la réforme Fillon dès 2008 et une négociation approfondie et sérieuse avec tous les partenaires sociaux concernés.



des personnes en situation de handicap.**Enjeux**

- Le grand chantier annoncé par l'actuel Président de la République en faveur du handicap, au lendemain de sa réélection à l'été 2002, n'a pas été concrétisé. La loi du 11 février 2005 reste de surcroît partielle, insuffisante et mal appliquée.

Ce que propose Ségolène Royal

- Une mesure immédiate de revalorisation de 5 % des allocations versées est donc indispensable. Elle doit s'inscrire dans une démarche plus ambitieuse de stricte parité entre l'AAH et le SMIC. Cet objectif pourra être atteint dans le courant de la législature.



qui sera versée aux familles en deux fois.

Enjeux

- La rentrée scolaire, et plus généralement les frais liés à la scolarité des enfants au sens large (livres et fournitures, habillement) représentent un poids croissant dans le budget des ménages.
- Une augmentation sensible de l'allocation de rentrée scolaire (ARS), de la même manière que le gouvernement de Lionel Jospin avait décidé de son quadruplement à son arrivée au pouvoir en 1997, permettrait de rattraper le retard accumulé depuis 5 ans, alors que la droite n'a fait qu'indexer l'ARS sur l'inflation.
- Celle-ci est ainsi actuellement de 268,01 € par enfant, versé en une fois fin août, pour les ménages dont le revenu annuel est inférieur à 17.299 € pour 1 enfant, 21.291 € pour 2 enfants et 25.283 € pour 3 enfants.

Ce que propose Ségolène Royal

- **Le doublement de l'allocation de rentrée scolaire, désormais versée en deux fois, permettra à la fois d'augmenter sensiblement le pouvoir d'achat des ménages les plus modestes et de tenir compte de l'étalement des dépenses dans l'année.**
- **Il contribuera fortement à la réduction des inégalités sociales devant l'école tout en préservant son caractère public et gratuit, à l'opposé du projet politique du candidat de l'UMP qui souhaite marchandiser et privatiser le système éducatif, pour le plus grand préjudice des plus modestes de nos concitoyens.**



Enjeux

- Les banques ont sensiblement élevé les frais liés aux comptes bancaires ces dernières années, usant parfois d'artifices pour opacifier les contrats, ce que les associations de consommateurs dénoncent régulièrement. Les plaintes des usagers des banques ne cessent d'augmenter : qu'il s'agisse des agios ou des pénalités encourues lors des incidents de paiement, les litiges se multiplient.
- Les banques doivent impérativement être rendues plus responsables des prêts qu'elles accordent. La spirale des crédits revolving, conduisant tout droit au surendettement d'un nombre croissant de Français, est largement imputable à la négligence de certains organismes bancaires. Un effort doit également être fait en direction des ménages en difficultés pour leur permettre de retrouver les services bancaires après un incident de paiement ou un interdit.
- La droite n'a pas mis en place le service bancaire universel qu'elle avait pourtant promis. Plutôt que de créer une véritable banque publique pour remédier à cette situation, elle a créé une banque postale qui ne permet pas à La Poste d'offrir l'ensemble des services attendus d'une banque (crédit à la consommation, assurance dommage...).

Ce que propose Ségolène Royal

- **Il conviendra de réglementer les tarifs bancaires (plafonnement des agios et pénalités) et la publicité pour les prêts à la consommation : les établissements de crédit doivent être responsabilisés pour lutter contre le développement du surendettement des ménages. Ceux qui accordent des crédits à des personnes non solvables devront donc être sanctionnés.**
- **Au-delà, des efforts seront faits rapidement dans deux directions :**
 - un **plafonnement des frais bancaires liés aux litiges** (aujourd'hui, on peut payer plus de frais pour un défaut de provision que la valeur du chèque lui-même) ;
 - l'amélioration des conditions de « transférabilité des comptes » : **changer de banque est aujourd'hui une opération particulièrement pesante qui coûte trop cher aux consommateurs.**



Une sécurité logement tout au long de la vie.

Enjeux

- La situation du logement est de plus en plus difficile pour les plus défavorisés de nos concitoyens et pour nombre de classes moyennes. Pour des millions de personnes, toutes générations et tous territoires confondus, le logement est trop cher ou totalement inaccessible. Même quand ils ont les moyens de se loger, nombre de jeunes adultes se voient demander une caution parentale jusqu'à un âge avancé.
- La France manque de logements et ne construit pas assez de logements sociaux. Ainsi, 85 % des constructions nouvelles réalisées en 2005 ne sont pas accessibles à 75 % des ménages du fait de loyers trop élevés.
- La droite a largement contribué à cette situation en démantelant les instruments d'une politique publique du logement, en réduisant les budgets (notamment pour la construction locative sociale), en supprimant le ministère du logement et en encourageant la spéculation par des cadeaux fiscaux pour les plus aisés (dispositif de Robien).
- La proposition phare de la droite, consistant à revenir à la déductibilité des intérêts d'emprunts immobiliers, ne profiterait qu'à la seule moitié des Français assujettis à l'impôt sur le revenu, au détriment de l'autre qui en a le plus besoin.

Ce que propose Ségolène Royal

- Face à cette situation, il conviendra de privilégier une politique volontariste et poser le principe de la limitation à 25 % du montant des dépenses de logement pour les ménages modestes, grâce à une augmentation des allocations logement.
- Il faudra également être plus ferme dans l'application de la loi SRU pour que l'obligation de 20% de logements sociaux soit respectée sur tout le territoire. L'État se substituera donc à la carence des communes qui s'enferment dans l'égoïsme territorial en y lançant lui-même les programmes de logements nécessaires. Les nombreux logements vacants spéculatifs seront mis en location. Les communes pourront procéder à des acquisitions-réquisitions.
- Cet effort, doublé d'une incitation au livret, permettra d'atteindrons l'objectif de 120 000 logements sociaux construits chaque année, afin de combler progressivement le retard accumulé ces dernières années.
- Un service public de la caution assurera les impayés de loyer et évitera les expulsions, dont la procédure sera en contrepartie simplifiée en cas d'abus manifeste, afin que les mauvais payeurs ne puissent profiter de cette politique. Les communes seront tenues de respecter l'obligation d'avoir un logement d'urgence pour 1000 habitants, sous peine de sanction financière.



reflétant la dépense des ménages pour la fixation des minima sociaux, du SMIC et des retraites.

Enjeux

- La droite porte une lourde responsabilité dans la dégradation du pouvoir d'achat des Français : elle a supprimé la TIPP flottante qui permettait de contenir les hausses du prix de l'essence, favorisé l'augmentation des prix de l'immobilier (dispositif de Robien) et laissé s'envoler les tarifs publics (électricité, gaz, SNCF...).
- Selon l'INSEE, l'évolution du pouvoir d'achat reste légèrement positive (bien que nettement inférieure à la période 1997-2002). Pourtant, la perception des Français est tout autre, notamment dans les catégories populaires, parce que l'indice des prix actuel est une moyenne qui ne prend pas en compte le contraste entre le pouvoir d'achat des plus modestes, qui baisse, et celui des plus aisés, qui augmente.
- De la même manière, son calcul est fondé sur l'ensemble des biens, sans distinguer entre ceux qui sont réservés aux plus aisés (seuls les plus fortunés profitent de la baisse du prix des écrans plasma), et ceux qui sont indispensables à tous (la hausse du prix des fruits et légumes pénalise d'abord les moins fortunés).

Ce que propose Ségolène Royal

- La mise en place de plusieurs indices des prix, distinguant notamment entre les biens de première nécessité et d'autres moins indispensables, permettra de faire un diagnostic plus juste de l'évolution réelle du pouvoir d'achat des Français, en fonction de leurs ressources.
- Ces nouveaux indices seront pris en considération pour fixer le niveau de revalorisation des minima sociaux, du SMIC, des retraites. Ainsi, les Français verront leur pouvoir d'achat augmenter en fonction d'indices plus représentatifs de leur situation financière.



à l'engagement de ne pas licencier quand l'entreprise dégage des profits substantiels, et obtenir le remboursement en cas de délocalisation.

Enjeux

- L'actualité récente nous donne nombre d'exemples d'entreprises florissantes qui procèdent à des licenciements ou choisissent de délocaliser certaines de leurs activités. Ces comportements sont encore plus inacceptables quand ces entreprises ont bénéficié d'aides publiques pour accompagner leur installation ou leur développement.
- Un rapport à venir de l'IGAS et de l'IGF fixe à 65 milliards le coût total des aides directes, fiscales et sociales, perçues par les entreprises en France, et met explicitement en cause l'utilité de nombre d'entre elles pour les entreprises comme leurs salariés.

Ce que propose Ségolène Royal

- D'une part, le versement d'aides publiques sera désormais subordonné à l'engagement de l'entreprise de ne pas licencier tant qu'elle fait des bénéfices. Le non-respect de cet engagement sera sanctionné, et les salariés seront ainsi protégés contre ces éventuels licenciements.
- D'autre part, l'entreprise qui choisit de délocaliser une ou plusieurs activités devra rembourser les aides publiques qu'elle a perçues depuis sa création. Ainsi les entreprises seront dissuadées à recourir à des délocalisation pour des raisons strictement financières.
- Un tel système aura enfin un effet vertueux, dans la mesure sera mieux garantie la bonne allocation des aides publiques aux entreprises.



en fonction de la nature des contrats de travail, et supprimer le CNE pour faire du CDI la règle.

Enjeux

- La précarité de l'emploi ne cesse de progresser. En 2006, la part des CDD et des contrats d'intérim dans les intentions d'embauche des entreprises était de 78 %, contre 35 % en 2000. Le recours au temps partiel, le plus souvent contraint, est également en augmentation constante.
- Or aujourd'hui, les aides aux entreprises et les exonérations de cotisations sociales sont accordées sans prise en compte du comportement des entrepreneurs en termes d'emploi. Le système n'est pas vertueux et ne favorise pas le recours à l'emploi stable et pérenne.
- La droite a profondément amplifié la précarisation des conditions de travail des salariés depuis 2002. L'institution du CNE, avec période d'essai de deux ans, pour les entreprises de moins de vingt salariés, et la tentative de mise en place du même contrat pour tous les jeunes de moins de 26 ans (CPE), montrent la conception qu'elle a du droit du travail : le salarié jetable.
- Nicolas Sarkozy propose d'amplifier cette politique : sa proposition de créer un contrat de travail unique, « inspiré du CNE », reviendrait à imposer cette forme d'emploi précaire à tous les salariés.

Ce que propose Ségolène Royal

- Il est d'abord proposé de faire du CDI la norme en droit du travail. Le CDD sera maintenu, et exclusivement réservé aux cas aujourd'hui prévus par la loi (remplacement d'un salarié absent, travaux saisonniers, accroissement temporaire d'activité prouvé par l'entreprise).
- Le CNE, dont le ministère du travail lui-même vient encore de constater l'inefficacité totale en termes d'emploi, sera abrogé.
- Pour inciter les entreprises à recourir à l'emploi stable, un système de modulation des aides aux entreprises et des exonérations de cotisations sociales sera mis en place. Les entreprises qui embauchent davantage en CDI seront ainsi favorisées financièrement, celles qui abusent des CDD et contrats d'intérim, pénalisées.



notamment sur les questions d'organisation du travail, de conditions de travail, d'aménagement du temps de travail, de pénibilité, de temps partiel subi...

- Sur les 35 heures, ouvrir les négociations pour déterminer comment on peut consolider cet acquis et réduire ses effets négatifs pour les ouvriers et les employés.

Enjeux

- Des négociations obligatoires existent aujourd'hui, tous les ans dans l'entreprise sur les salaires et les conditions de travail, tous les cinq ans dans les branches sur les qualifications et les grilles salariales. Mais la négociation reste notoirement insuffisante, et même trop souvent inexistante, en particulier sur les conditions de travail, la pénibilité, le temps partiel subi etc.
- La droite, en stoppant net le mouvement de négociation sur le temps de travail, et en dérégulant profondément le droit de la négociation collective (remise en cause de la hiérarchie des normes), a dissuadé les partenaires sociaux de négocier, et freiné gravement le dynamisme de la concertation sociale.

Ce que propose Ségolène Royal

- **La négociation collective sera favorisée sur l'ensemble des sujets, en particulier sur les conditions de travail, la pénibilité, la lutte contre le temps partiel subi... Grâce à la mise en place de nouvelles obligations de négocier dans les branches et les entreprises, et après une réforme d'ensemble de la démocratie sociale qui confortera les organisations syndicales et favorisera le dialogue social, la négociation sociale sera dynamisée sur l'ensemble des sujets.**
- **Cette négociation portera notamment sur le bilan de l'application des 35 heures et les moyens de conforter cet acquis social pour tous les salariés.**



pour qu'aucun jeune ne reste au chômage au-delà de six mois sans avoir un accès à une formation, un emploi aidé ou un tutorat rémunérés. Ouvrir 500 000 emplois-tremplins aux jeunes, en généralisant la mesure prise par les régions de gauche.

Enjeux

- Le chômage des jeunes atteint un niveau inacceptable. 21,6 % des jeunes étaient au chômage en décembre 2006. Les contrats précaires, les bas salaires et les mauvaises conditions de travail frappent particulièrement la jeunesse, qui a de moins en moins confiance en l'avenir.
- La droite a gravement altéré la situation de l'emploi des jeunes. En supprimant les emplois-jeunes et en réduisant drastiquement les crédits alloués aux structures d'insertion par l'économie, elle est responsable de l'augmentation de 2,5 points du taux de chômage des jeunes depuis mai 2002.

Ce que propose Ségolène Royal

- Il sera donné corps au principe selon lequel pas un jeune ne pourra à l'avenir rester au chômage au-delà de six mois, sans qu'une formation qualifiante, un emploi aidé ou un tutorat rémunérés ne lui soient proposés. Ainsi, la réforme du service public de l'emploi et la mise en œuvre de la sécurité professionnelle prendront la forme, concernant les jeunes, d'une garantie d'une solution d'emploi après six mois d'inactivité au plus.
- Cette proposition forte sera notamment rendue possible par la création de 500 000 emplois-tremplins, sur le modèle de ceux créés avec succès dans les régions socialistes, dédiés en priorité à la jeunesse. Liés à un accompagnement individualisé et à une formation qualifiante, dans le cadre de la sécurité sociale professionnelle, ces emplois-tremplins garantiront une insertion durable des jeunes dans l'emploi.



en faveur de chaque jeune pour l'aider à construire un projet.

Enjeux

- Beaucoup de jeunes ont aujourd'hui des difficultés à entrer de plain-pied dans la vie active : insuffisance du pouvoir d'achat, difficultés d'accès au logement et d'insertion dans l'emploi... La jeunesse française se perçoit elle-même trop souvent comme une génération sacrifiée.
- La droite porte une lourde responsabilité dans cette situation : suppression des emplois-jeunes, mise en cause des crédits de l'insertion par l'économique, réduction des bourses et des aides au logement, tentative d'imposer le CPE... Son bilan, comme ses projets pour l'avenir, révèlent une politique qui tend à faire des jeunes les boucs émissaires des problèmes du pays.
- Nombreux sont les jeunes qui souhaitent prendre des risques et mettre sur pied un projet personnel. L'Etat doit donc donner leur chance aux jeunes qui ont un projet sérieux et viable, en les aidant à le construire et en les accompagnant dans leurs démarches.

Ce que propose Ségolène Royal

- Un prêt à taux zéro de 10.000 euros sera accordé à chaque jeune qui justifie d'un projet sérieux et viable nécessaire à son entrée dans la vie active.
- Ce prêt gratuit lui permettra de financer ses études ou de les prolonger sans avoir à travailler parallèlement, ou de financer la mise en œuvre d'un projet personnel.



permettant l'amélioration d'un tiers de ses ressources à tout bénéficiaire de minima sociaux reprenant le travail.

Enjeux

- En cinq ans, le nombre d'allocataires du RMI a augmenté de 20 %. Il y a aujourd'hui en France 7 millions de personnes sous le seuil de pauvreté, plus de 100 000 sans domicile fixe, auxquels il faut ajouter l'explosion du nombre de travailleurs pauvres. La précarité sociale et salariale se généralise : 4/5ème des embauches actuelles s'effectuent à titre précaire.
- Il n'est pas acceptable que des personnes qui travaillent ne puissent pas en vivre dignement, et que le fait de retrouver le chemin de l'emploi ne se traduise pas immédiatement par un bénéfice financier. La reprise d'emploi doit donc être rendue plus attractive et mieux payée. C'est ainsi que sera revalorisé le travail.

Ce que propose Ségolène Royal

- **Devant cette urgence sociale, il faut changer la donne. La proposition de « revenu de solidarité active », initialement défendue par le président d'Emmaüs, revient à faire en sorte que la reprise d'emploi se traduise toujours par une augmentation des revenus de la personne concernée.**
- **Un mécanisme de maintien temporaire et dégressif des prestations sociales et des diverses aides versées à la personne lorsqu'elle était au chômage garantira une amélioration de l'ordre de 33 % de ses ressources en cas de retour à l'emploi. Venant en complément d'une politique volontariste d'augmentation des salaires, notamment des plus bas, ce mécanisme permettra de lutter efficacement contre l'augmentation du nombre de travailleurs pauvres.**



des salariés menacés de licenciement : mettre en œuvre systématiquement une démarche de validation des acquis de l'expérience professionnelle et reconnaître à chacun un droit à la formation et à la reconversion inversement proportionnel à la durée des études.

Enjeux

- Les salariés doivent être mieux armés face à la mondialisation et aux transformations de notre économie. Les insuffisances de la formation professionnelle et de l'adaptation des travailleurs français à l'évolution des emplois remettent en cause leur mobilité professionnelle et les exposent davantage au risque du chômage.
- Dès lors, les salariés sont les premiers à faire les frais des aléas de la vie des entreprises. Dans un environnement économique où les restructurations d'entreprises et les licenciements économiques se multiplient, il n'est pas normal que les salariés soient les premiers fusibles et les premières victimes.
- La droite a profondément fragilisé les garanties des salariés frappés par les restructurations industrielles, en amont et en aval des éventuels licenciements. Elle a, dès son arrivée aux responsabilités en 2002, suspendu puis abrogé les dispositions de la loi de modernisation sociale, précisément destinées à protéger les salariés lors restructurations (renforcement des prérogatives des représentants du personnel, validation des acquis de l'expérience, actions de reclassement et de reconversion...).

Ce que propose Ségolène Royal

- **Eviter les licenciements qui peuvent l'être, et limiter les conséquences sociales de ceux qui ne peuvent être évités. Tels sont les deux axes privilégiés.**
- **Ces objectifs imposent d'abord un grand effort national en matière de formation professionnelle. Les fonds de la formation professionnelle devront être mieux utilisés pour bénéficier en priorité à ceux qui en ont le plus besoin. Tout salarié connaissant un problème d'emploi devra pouvoir bénéficier d'une formation adaptée et qualifiante garantissant son maintien dans son poste ou un reconversion professionnelle.**
- **En amont des licenciements, les démarches de validation des acquis de l'expérience, les efforts d'adaptation des salariés à l'évolution de leurs emplois et de formation qualifiante (inversement proportionnelle à la durée de la formation initiale) seront systématisés pour les armer au mieux contre les aléas de la vie économique.**
- **En aval, les actions de reclassement et de reconversion des salariés, ainsi que de réindustrialisation des bassins d'emploi frappés de désindustrialisation, permettront à ceux dont le licenciement n'a pu être évité de bénéficier immédiatement d'un parcours d'accès à l'emploi, au besoin grâce à des actions de formation.**



et permettant à chaque personne privée d'emploi de se voir proposer par les pouvoirs publics un contrat de droits et de devoirs comportant :

Enjeux

- Le service public de l'emploi ne permet pas actuellement de garantir la réinsertion professionnelle des salariés privés d'emploi. Trop de salariés licenciés ne trouvent pas d'emploi à la sortie de leur période d'indemnisation par les Assedic, soit parce qu'ils n'ont pas une formation adaptée aux offres, soit parce qu'ils ne sont pas correctement aiguillés et accompagnés, soit bien sûr parce que les offres d'emploi sont insuffisantes.
- La droite a prétendu réformer le service public de l'emploi et même utilisé le terme « sécurité sociale professionnelle », mais ne s'est jamais donné les moyens de changer la donne. Derrière les mots, elle n'a pas donné plus de moyens au service public de l'emploi, n'a pas réformé la formation professionnelle et a favorisé la baisse des durées d'indemnisation de l'Unedic.

Ce que propose Ségolène Royal

- **Trois éléments seront privilégiés pour garantir la réinsertion professionnelle des salariés privés d'emploi, combinant droits et devoirs étroitement liés :**
 - **une rémunération, pendant un an, égale à 90 % du dernier salaire net perçu : la garantie d'un haut niveau d'indemnisation, en lieu et place de l'indemnisation Unedic dégressive, apportera une sécurité aux salariés privés d'emploi, qui pourront se consacrer totalement à leur recherche d'emploi ;**
 - **une formation qualifiante : tout ne peut être joué à l'âge de 20 ans : ceux qui se retrouvent au chômage et ne disposent pas de la qualification initiale adéquate pour postuler aux offres d'emploi disponibles pourront et devront suivre une formation qualifiante adaptée à ces offres ;**
 - **une aide personnalisée à la recherche d'emploi et un suivi individualisé : le demandeur d'emploi sera accompagné et conseillé dans sa recherche d'emploi. Les effectifs du service public de l'emploi seront augmentés et son pilotage sera amélioré et confié aux régions, afin d'assurer un accompagnement au plus près des besoins de chaque chômeur, qui devra en contrepartie des aides perçues faire la preuve d'une recherche active d'emploi.**
- **Il sera enfin institué un droit au conseil et au bilan, à intervalles réguliers, pour chaque salarié, en particulier pour les publics les plus fragiles. L'idée de créer une carte vitale professionnelle sera étudiée.**



pour améliorer leurs conditions de travail dans l'école, assurer la pleine reconnaissance de leurs missions et préparer un plan pluriannuel de recrutement des enseignants, de formation et de résorption de l'emploi précaire.

Enjeux

- L'école publique a besoin que la Nation lui donne des missions claires. La loi d'orientation de 2005 n'a pas tenu compte réellement du « débat national sur l'école » qui l'avait précédé. Les gouvernements de droite ont remis en cause la scolarité obligatoire à 16 ans en renforçant les inégalités. Elle a, par une politique de coupes budgétaires, détérioré les conditions de travail des enseignants et des personnels de l'Éducation Nationale.

Ce que propose Ségolène Royal

- Parce que l'école doit d'abord être un sujet qui rassemble, la gauche favorisera dans le corps enseignant l'émergence d'une culture commune et partagée fondée sur la discussion et le respect.
- Dès le début de la législature, cette concertation prendra la forme d'Etats généraux de la réussite éducative, qui auront pour objectif la réussite des élèves et l'amélioration des conditions de travail des enseignants. Ces Etats généraux seront également destinés à élaborer et à préparer un plan pluriannuel de prérecrutement et de recrutement des enseignants, de formation et de résorption de l'emploi précaire.



et la scolarisation obligatoire dès 3 ans.

- Assurer la maîtrise de la langue parlée à la maternelle.

Enjeux

- Il y a environ 2,4 millions d'enfants de moins de trois ans. Or, la réussite prend sa source dès le plus jeune âge. En outre, un accueil adapté des jeunes enfants donne aux couples la possibilité d'articuler leur vie professionnelle, familiale et sociale.
- Faire de l'accueil éducatif des enfants le plus tôt possible, c'est donner un droit à tous. Or, ce droit est menacé actuellement par la politique de la droite. Les structures d'accueil collectives ou individuelles sont en nombre nettement insuffisant ou ont un coût trop élevé.
- En articulation avec l'école maternelle, la création du service public de la petite enfance permettra aux parents d'exercer un libre choix en leur proposant une offre diversifiée d'accueil, souple dans ses fonctionnements, tout en tenant compte d'une répartition territoriale plus juste et plus adaptée aux réalités locales.

Ce que propose Ségolène Royal

- **Rendre obligatoire la scolarité dès 3 ans.** Cela interdira de faire de l'école maternelle une variable d'ajustement budgétaire comme le fait la droite aujourd'hui et cela permettra à tous les enfants de suivre un parcours scolaire de réussite.
- **Redéfinir la répartition des compétences en matière d'accueil de la petite enfance et plus particulièrement le rôle des services de l'Etat, des collectivités locales et de la Caisse Allocation Familiale.** Tous les partenaires, mais aussi les parents, devront se mobiliser sur cette question : équipements adaptés, personnels formés, respect des rythmes de vie de l'enfant.
- **Repenser la part accordée à l'accueil du jeune enfant dans les prestations familiales dans un objectif d'équité sociale.**
- **Assurer une véritable qualification de tous les acteurs intervenant dans le domaine de la petite enfance pour rendre plus attractif les métiers de la petite enfance, et de développer des passerelles entre les professions.**
- **En complémentarité avec le service public de la petite enfance, la scolarisation des enfants à partir de deux ans restera une possibilité, mais il faudra améliorer les conditions d'accueil et de scolarisation pour ces enfants.**
- **L'obligation ne pouvant à elle seule garantir la réussite de tous, il est prioritaire d'améliorer quantitativement et qualitativement la scolarité des jeunes enfants, notamment pour améliorer les conditions d'apprentissage de la langue qui est un élément déterminant de l'égalité des chances. L'encadrement pédagogique sera adapté aux contextes locaux, en particulier dans les territoires défavorisés.**



pour tous les élèves grâce à des répétiteurs.**Enjeux**

- L'acte éducatif est constitué de temps complémentaires qui s'articulent : celui de l'acquisition et celui de l'appropriation. Les écarts entre les élèves ne se creusent pas seulement pendant le temps scolaire d'acquisition des connaissances, mais aussi et peut-être surtout pendant le temps de l'appropriation du savoir qui peut nécessiter un soutien.
- Or, on le sait, tous les élèves ne sont pas à égalité dans ce domaine selon les soutiens dont ils peuvent bénéficier dans leurs familles et dans leur environnement. Tout un marché du soutien scolaire se développe qui met en cause les missions du service de l'Éducation.

Ce que propose Ségolène Royal

- L'objectif premier est tout d'abord de réduire les besoins de soutien hors temps scolaire des élèves en cherchant à améliorer l'organisation et l'efficacité des activités pendant le temps scolaire.
- Des dispositifs d'accompagnement scolaire, dès les premières années de l'école primaire, seront proposés dans le service public d'éducation à tous les élèves, en priorité à ceux qui rencontrent des difficultés spécifiques dans la maîtrise des savoirs et des compétences fondamentaux.
- Pour lutter contre la marchandisation de l'école, nous développerons toutes les formes d'aide gratuites : études encadrées par des répétiteurs, assistance personnalisée...
- Ce combat contre les inégalités dans l'école sera prolongé au sein d'une société éducative partagée, grâce à la participation de tous les partenaires de l'école.



dans les ZEP et fixer la dotation aux établissements par élève en difficulté à 25 % de plus que la dotation ordinaire.

Enjeux

- Malgré les efforts de ses personnels, l'école rencontre de plus en plus de difficultés à assurer ses missions au sein d'une société marquée par les inégalités. Contrairement à ce que dit le candidat de l'UMP, les ZEP n'ont pas échoué, elles ont au contraire permis à l'école de rester le plus souvent le seul service public à tenir debout dans les quartiers ghettoisés.
- Mais, touchés par les coupes opérées dans les budgets et les emplois par les gouvernements de droite, ne bénéficiant pas de moyens suffisamment concentrés, les écoles et établissements de ZEP n'ont pas aujourd'hui les moyens de faire face aux difficultés rencontrées.

Ce que propose Ségolène Royal

- La gauche établira un état des lieux précis de l'éducation prioritaire (typologie sociale, moyens engagés, évaluation des performances des élèves).
- Les dotations en moyens financiers et humains des établissements seront indexées sur la moyenne de la Catégorie Sociale Professionnelle des familles des enfants qui y sont scolarisés. Davantage de moyens seront ainsi apportés aux écoles et établissements qui rencontrent le plus de difficultés (financement, aides gratuites, répétiteurs, nombre d'élèves par classe, formation des personnels, évolution de carrière, présence d'un deuxième adulte dans les classes si nécessaire, amélioration des locaux, etc.). Ces établissements pourront bénéficier de moyens nettement plus importants que ceux dont bénéficient actuellement les ZEP.
- C'est dans ce cadre que Ségolène Royal propose de limiter à 17 le nombre d'élèves par classe de CP et CE1 en ZEP et de fixer la dotation aux établissements de ZEP à 25 % de plus que la dotation ordinaire. L'effort ainsi effectué permettra de promouvoir un niveau d'exigence élevé, dans le cadre de contrats de 3 ans au cours desquels il n'y aura pas de réduction de moyens. Dans ces établissements, un programme d'actions à durée limitée sera mis en œuvre et fera l'objet d'une évaluation continue.



pour supprimer les ghettos scolaires, assurer la mixité sociale et constituer des réseaux d'éducation prioritaire.

Enjeux

- Le découpage des secteurs scolaires est un outil au service de la carte scolaire. Cette compétence est du ressort des maires pour les écoles, des conseils généraux pour les collèges depuis la loi de 2004 et des services académiques pour les lycées.
- Les inégalités se sont creusées entre les écoles et les établissements sous l'effet de la montée des inégalités sociales et territoriales. La ségrégation urbaine a entraîné la ségrégation scolaire. La carte scolaire est le moyen pour l'Etat de conduire une politique de mixité. Chacun sait en effet qu'en l'absence de règles, tous les élèves n'auront pas les mêmes possibilités de choix. Au bout du compte ce sont les établissements eux-mêmes qui effectueraient un tri à la fois scolaire et social pour accueillir les élèves qui leur permettraient d'obtenir les meilleurs résultats.

Ce que propose Ségolène Royal

- Dans l'attente des résultats d'une politique globale de solidarité urbaine et également entre les territoires ruraux, notamment en matière d'accès au logement et à l'emploi, l'assouplissement de la carte scolaire sera envisagé par choix concerté proposé aux familles au sein des bassins de formation, s'il facilite ou préserve la mixité sociale.
- Dans ce cas, il pourrait se faire de façon limitée par choix entre 2 ou 3 établissements si les secteurs scolaires sont très imbriqués, ou si ces établissements, présentant des projets différents, travaillent en réseau pédagogique et éducatif équilibré.



et renforcer la présence adulte dans les établissements y compris, lorsque ce sera nécessaire, par la présence d'un deuxième adulte dans les classes.

Enjeux

- Face à la montée des inégalités, des incivilités et de la violence dans les établissements, la politique conduite par la droite depuis cinq ans a consisté à réduire le nombre d'adultes présents dans les établissements au moment même où ceux-ci rencontraient des difficultés accrues.

Ce que propose Ségolène Royal

- A l'issue d'une concertation conduite avec les différents acteurs du système éducatif, les moyens supprimés par la droite ces cinq dernières années seront rétablis.
- Davantage de moyens en personnels seront apportés aux écoles et établissements qui rencontrent le plus de difficultés (infirmière scolaire, assistante sociale, répétiteurs, surveillants, présence d'un deuxième adulte dans les classes si nécessaire).



dans les quartiers qui en sont dépourvus.

- L'excellence scolaire ne doit pas être réservée aux établissements de centre-ville.

Enjeux

- L'offre de formation est aujourd'hui inégalement répartie. Les établissements situés dans les quartiers populaires ou en zone rurale isolée ont trop rarement la possibilité d'offrir à leurs élèves des formations d'excellence.
- Réparer cette injustice, c'est contribuer à une plus grande égalité des chances et c'est également faire de l'école un agent du développement territorial.
- A l'opposé, l'UMP prône le renforcement de l'école privée et son développement dans les quartiers populaires, ce qui constitue une grave atteinte à l'école publique et laïque, provoquera l'accentuation du consumérisme scolaire et conduira inévitablement à la ghettoïsation.

Ce que propose Ségolène Royal

- La gauche diversifiera et enrichira l'offre de formation dans les écoles et les établissements situés dans les quartiers populaires et en zone rurale isolée avec la création, dans tous les établissements ou groupes d'établissements concernés, de « pôles d'excellence ».
- Dans le cadre de cette politique volontariste, des classes préparatoires aux grandes écoles seront implantées dans les quartiers qui en sont dépourvus.



la généralisation d'écoles des parents et des consultations de médiation familiale pour les aider à conforter leur autorité.

Enjeux

- Les parents qui ont des difficultés avec leurs enfants doivent être aidés pour les surmonter. La droite ne cesse de stigmatiser ces familles et ne fait rien pour les aider. Lorsqu'elle supprime les subventions aux associations qui se battent dans les quartiers en difficulté, elle prive les familles des moyens de reprendre en main leur destin et de transmettre à leurs enfants les valeurs et le bagage qui leur seront indispensables pour réussir leur vie.
- Être parent est difficile et exigeant. Nous devons aider ceux qui ne parviennent plus à assumer leurs responsabilités, souvent parce qu'ils se sentent eux-mêmes désorientés dans une société marquée par le chômage et la précarité.

Ce que propose Ségolène Royal

- **Tout se tient : les familles, l'école, l'emploi. Tirer le pays vers le haut, c'est restaurer la confiance, créer des emplois, remplir la promesse républicaine d'égalité scolaire, donner des repères aux familles déboussolées.**
- **L'échec scolaire étant aggravé par les difficultés financières et éducatives des familles, des emplois-parents seront créés dans les quartiers. Ce dispositif, initialement proposé par l'association AC Le Feu, servira à encadrer les enfants dans les quartiers et sera destinée aux seniors ou parents seuls cherchant un emploi de proximité.**
- **Seront également instituées des écoles de parents, ainsi que des consultations de médiation familiale pour les aider à conforter leur autorité. Lieu d'apprentissage, d'écoute et de médiation, les écoles de parents permettront aux familles en grandes difficultés éducatives de suivre un stage pour trouver dans des groupes de paroles les moyens de se réapproprier cette autorité parentale.**



pour redonner à nos universités les moyens de l'excellence.

- En 5 ans, la dépense par étudiant sera portée au même niveau que la moyenne des pays de l'OCDE. Renforcer l'autonomie des universités dans le cadre national. Associer les régions à la remise à niveau des universités (bâtiments, logements étudiants...).

Enjeux

- Le retard accumulé par la France dans le domaine de l'enseignement supérieur est énorme, notamment au regard de pays comme les Etats-Unis ou le Japon.
- Le taux d'échec en 1er cycle (licence) représente un gâchis social et humain pour les étudiants, leur famille et le pays. La sélection sociale s'aggrave. La démocratisation indispensable de l'enseignement supérieur piétine.
- Il faut donc donner un sérieux coup d'accélérateur, à la fois pour chercher à combler le retard, et démocratiser vraiment l'enseignement supérieur, afin d'en faire une véritable filière de réussite.

Ce que propose Ségolène Royal

- **Au terme de la prochaine législature, la dépense par étudiants sera portée au même niveau que la moyenne des pays de l'OCDE.**
- **Un effort important sera mis en œuvre pour améliorer l'encadrement des premiers cycles universitaires.**
- **L'autonomie des universités sera conduite dans le cadre national.**
- **Les régions seront davantage associées à la remise à niveau des universités pour améliorer sensiblement la condition des étudiants (bâtiments, logements, médecine universitaire, etc...)**



pour que les jeunes soient informés pleinement des débouchés offerts par chaque filière.

Enjeux

- Le taux d'échec en 1er cycle (licence), et en particulier lors des deux premières années, n'est pas acceptable. Cette fausse fatalité reproduit l'inégalité sociale. Elle renvoie à une sélection bien réelle dans un système d'enseignement supérieur dualiste. Elle nuit à l'élévation du niveau de formation et de qualification dont notre pays a besoin pour préparer les métiers et les emplois de demain.

Ce que propose Ségolène Royal

- La réponse à cette situation repose, avec l'augmentation des moyens de l'université, sur la création d'un service public d'orientation, afin que les jeunes, collégiens, lycéens, étudiants, jeunes travailleurs soient clairement informés des débouchés offerts par chaque filière. Ce service public représente une condition essentielle pour permettre à l'enseignement supérieur de redevenir la filière de réussite.



pour les jeunes sous condition de ressources avec un contrat pour faciliter les études et l'entrée dans la vie active.

Enjeux

- Le droit à l'autonomie est une aspiration croissante dans la jeunesse française. Les jeunes rentrent de plus en plus tard dans la vie active, du fait de l'allongement de la durée des études, mais également des difficultés croissantes d'insertion dans l'emploi. La crise du CPE du printemps 2006 a révélé ce malaise de la jeunesse.
- Cette forte revendication de la jeunesse a été jusqu'à présent occultée voire négligée. L'aspiration à la promotion et à l'émancipation témoigne pourtant chez les jeunes d'un double souci de responsabilité ou de maturité, qu'il faut aujourd'hui accompagner.

Ce que propose Ségolène Royal

- La création d'un statut social du jeune en formation ou en insertion prendra la forme d'une aide financière, l'allocation d'autonomie, versée sous conditions de ressources, et d'avantages dans le domaine de la santé, de la culture, du sport, des transports...
- Cette allocation aura pour contrepartie un devoir d'engagement et de solidarité envers la collectivité au travers du service civique qui sera instauré. Elle sera accompagnée d'un contrat pour faciliter les études et l'entrée dans la vie active de chaque jeune.



le Conseil de l'Emploi des Revenus et de la Cohésion Sociale.**Enjeux**

- La crise du CPE a montré que la jeunesse n'était pas disposée à accepter n'importe quelle solution, et surtout pas un statut de « salarié jetable et corvéable à merci ».
- Cette crise a aussi démontré qu'il existait un vrai problème d'insertion professionnelle pour plusieurs centaines de milliers de jeunes, et pas seulement pour ceux qui sortent sans diplôme ni qualification du système scolaire. Ainsi, le taux de chômage chez les moins de 25 ans culmine toujours largement au-delà du seuil des 20 %.

Ce que propose Ségolène Royal

- **Ce grand chantier national consistera à mieux connaître les réalités, à traiter les problèmes par le dialogue et la transparence, à mieux responsabiliser tous les acteurs sociaux et économiques.**



Enjeux

- Comme l'éducation et la santé, la culture joue un rôle central dans notre société. Elle est un outil privilégié d'émancipation et de rassemblement.
- Il est primordial que le financement de la création soit préservé et adapté au numérique et à l'internet. Aussi, de nouvelles formes de financement doivent être recherchées en mettant à contribution les principaux bénéficiaires de la création (fournisseurs d'accès à internet, opérateurs de téléphonie, fabricants de logiciels et de matériels).

Ce que propose Ségolène Royal

- **L'emploi culturel sera favorisé et développé, car c'est en investissant dans l'immatériel, l'innovation et la création que nous créerons les emplois de demain dans un secteur où se dérouleront les grandes batailles politiques et économiques à venir.**
- **Le régime des intermittents du spectacle sera consolidé au sein du régime général d'assurance-chômage, après concertation avec les partenaires concernés.**
- **L'accès de tous à la culture sera favorisé, notamment par les réseaux numériques et par une présence de médiathèques sur l'ensemble du territoire, en priorité dans les zones les moins favorisées.**
- **Un soutien financier aux projets culturels dans les environnements urbains les moins favorisés sera assuré (microcrédits), afin d'accueillir des cultures qui reflètent la diversité des origines au sein de la société française.**



à tous les niveaux de la maternelle à l'université.

- À cette fin, sera mis en œuvre un plan national, avec les régions, d'aménagement d'équipements culturels dans les universités et les lycées (salles de répétition et de spectacles, ateliers-studios, tables de montages, etc.). Les intermittents du spectacle et les élèves des écoles supérieures spécialisées pourront participer à ce mouvement en résidence d'artistes.

Enjeux

- L'éducation artistique et culturelle est un impératif qui contribue à la lutte contre les inégalités, et s'inscrit dans un projet global pour construire une société de la tolérance, du civisme, de la liberté de pensée.
- Le rôle de l'art est essentiel pour « lire le monde ». L'éducation artistique et culturelle est un éveil au sensible et une stimulation de l'intelligence. Elle est au service à la fois de la transmission de tous les savoirs et d'un renouvellement et d'un élargissement de ceux-ci, en contribuant à une meilleure efficacité pédagogique.

Ce que propose Ségolène Royal

- **Deux orientations seront privilégiées :**
 - le plan « Arts à l'école », mis en place en 2000 et qui a été remis en cause par la droite, sera rétabli dans ses financements et amplifié ;
 - le partenariat entre l'école d'une part et les professionnels et les artistes d'autre part sera systématisé et renforcé, de manière à faire entrer la dimension artistique dans toutes les écoles, à tous les niveaux, pour tous les élèves.



des maladies graves (cancer, SIDA, Alzheimer, maladies orphelines).**Enjeux**

- La prévention des maladies graves reste très insuffisante dans notre pays. Et les recherches sur ces maladies n'ont que peu progressé ces dernières années.
- Le bilan de la droite en termes de prévention reste limité, et le silence du candidat de l'UMP sur les questions de santé ne peut qu'inquiéter. Il y a donc nécessité de relancer une grande politique de prévention.

Ce que propose Ségolène Royal

- Un grand plan de prévention des maladies graves sera mis en œuvre.
- Pour le cancer, la détection précoce sera généralisée.
- Pour le SIDA, une politique de prévention ciblée très active sera généralisée, et une fondation nationale associant financement public et privé sera créée.
- Dans le cadre de l'investissement prévu en faveur de la recherche, le secteur de la santé sera privilégié, en particulier quant aux sommes consacrées à la recherche sur les maladies graves. Cet effort reposera essentiellement sur la recherche fondamentale et clinique publique, en partenariat avec le secteur privé, et s'inscrira dans une dynamique européenne.



de manière à lui permettre de faire face à toutes ses missions en veillant à l'égalité territoriale d'accès aux soins.

Enjeux

- L'hôpital public est en crise financière, le budget des établissements étant en insuffisance chronique d'un milliard par an. La chirurgie publique recule d'année en année. Il s'agit de stopper cette hémorragie, en commençant par geler la convergence tarifaire à marche forcée conduite avec le secteur privé, dont les contraintes ne sont pas identiques.
- La droite a coupé massivement dans les dépenses hospitalières et remis en cause la pérennité de la présence d'hôpitaux publics sur tout le territoire. L'égalité territoriale n'est pas assurée et doit être à nouveau garantie.

Ce que propose Ségolène Royal

- **Un changement de cap est nécessaire : il suppose de « découper » l'ONDAM, c'est à dire le montant total des sommes consacrées chaque année aux dépenses de santé, en deux enveloppes : l'une consacrée aux priorités de santé publique et aux missions d'intérêt général et de service public, l'autre dédiée au financement des actes et des soins tarifés. Il convient également de relancer l'investissement, y compris dans le secteur médico-social, notamment pour moderniser les systèmes d'information.**
- **Pour prévenir les inégalités territoriales, les deux enveloppes de l'ONDAM seront réparties entre les régions sur la base d'indicateurs de morbidité, de mortalité, de démographie en tenant compte de leurs spécificités dans le dispositif de prévention, d'offre de soins, d'enseignement et de recherche. La contribution de l'utilisateur aux soins restera fixée nationalement.**
- **Ces évolutions devront s'appuyer sur une concertation avec toutes les parties, en particulier les personnels, aujourd'hui absents des processus de décision : cette condition est indispensable pour conduire une véritable politique de modernisation du service public, et permettre à l'hôpital de redevenir un pôle d'excellence.**



notamment dans les zones rurales.

Enjeux

- Les déserts médicaux sont en expansion, en zone rurale comme dans certaines grandes agglomérations. Cette tendance crée une inégalité sociale et territoriale d'accès à la santé, qu'il faut combattre.
- La droite ne propose rien sur ce plan, si ce n'est une référence à « l'incitation à créer des cabinets de groupes accueillant des professions paramédicales », moyennant quoi « les pouvoirs publics doivent prendre en compte l'attachement des médecins aux grands principes de la médecine libérale ». Cette soumission totale au libéralisme ne fera qu'aggraver le problème des déserts médicaux.

Ce que propose Ségolène Royal

- La mise en place de 500 maisons de santé interviendra, par priorité, dans les « zones d'ombre » de l'offre de soins. Ces lieux nouveaux, fondés sur l'excellence, auront vocation à regrouper plusieurs types de professionnels, médecins, spécialistes et professions paramédicales, voire travailleurs sociaux, afin de compléter leur offre de soins par d'autres types d'intervention, en particulier en éducation à la santé.
- Elles permettront d'expérimenter en synergie et dans une logique de réseaux de nouveaux modes d'exercice et de rémunération, mais aussi des partenariats élargis aux collectivités locales. Elles pourront, en fonction des besoins, apporter une solution au problème d'installation des praticiens libéraux, en proposant une formule de regroupement et de mutualisation des moyens.



ouvrant droit à la gratuité d'une consultation par semestre. Contraception gratuite pour les jeunes femmes de moins de 25 ans.

Enjeux

- Les jeunes sont les premiers touchés par l'inégalité d'accès aux soins. 23 % des étudiants renoncent aujourd'hui à se soigner, pour des raisons financières. La médecine scolaire et universitaire reste très insuffisante.

Ce que propose Ségolène Royal

- La « carte santé jeunes » permettra d'assurer l'égalité de traitement entre tous les jeunes Français, qu'ils soient étudiants ou non. Elle n'aura pas vocation à se substituer aux régimes d'assurance-maladie existants, mais incitera de manière active à la prévention sous toutes ses formes, à travers notamment le principe de deux visites gratuites par an et par personne.
- Toutes les statistiques démontrent qu'à partir de 16 ans, la fréquentation moyenne du système de santé par ce public diminue fortement, alors même que la prise en charge de certains pathologies (celles liés au surpoids, mais aussi les troubles psychologiques), et les problèmes liés aux addictions ou aux MST nécessitent une attention plus soutenue.
- La gratuité de la contraception féminine pour les jeunes femmes de moins de 25 ans permettra non seulement d'éviter de trop nombreuses grossesses non désirées, mais également d'introduire davantage d'égalité dans ce domaine, notamment entre les assurées relevant du régime étudiants, déjà remboursées, et les autres.



et de la médecine du travail.

Enjeux

- La politique de santé et de prévention reste insuffisante, la médecine du travail est mal traitée. Il faut renverser la tendance si l'on veut concrètement œuvrer pour la réduction des écarts d'espérance de vie, et relancer une authentique politique de santé publique.
- La droite ne propose aucune évolution sur ce terrain.

Ce que propose Ségolène Royal

- La promotion de la santé, déjà largement pratiquée dans les pays du nord de l'Europe, invite à s'intéresser aux déterminants collectifs et à l'environnement comme facteurs de santé. Ceci plaide en faveur du développement de politiques de santé s'intéressant davantage aux populations (femmes enceintes, personnes âgées, migrants, populations vulnérables...) et aux milieux (milieu scolaire, milieu de travail...) et non plus seulement aux pathologies. Or, sur ce plan, la médecine sociale se porte mal en France, faute de moyens et de considération, mais aussi parce que son rôle n'est pas articulé avec une approche globale de la prévention.
- Outre la mise en place de moyens humains supplémentaires en milieu scolaire, il convient de repenser ce système en l'incluant dans la médecine de première ligne, ce qui doit par exemple permettre d'y associer davantage des praticiens libéraux souhaitant s'y investir.
- S'agissant de la médecine du travail, l'enjeu est davantage de mieux assurer son indépendance vis-à-vis de l'employeur sur des bases à définir par la négociation entre partenaires sociaux. Le développement des maladies professionnelles mais aussi du stress au travail justifie une action rapide.



Enjeux

- L'altération du droit à la CMU et l'inflation des refus de soins aggravent les injustices et menacent la santé publique.
- 45 % des bénéficiaires de la CMU ont moins de 20 ans. La CMU est d'ailleurs un révélateur de la pauvreté des enfants : alors qu'elle ne concerne que 7 % de la population, 17 % des enfants de moins de 10 ans du régime général vivent dans un foyer CMU. L'argument de la fraude mis en avant par la droite est donc inepte. Il est dangereux pour des raisons de santé publique.
- L'apport fondamental de la CMU a été d'inverser la charge de la preuve : puisque les 63 millions de personnes résidant en France sont des assurées sociales (régime de base obligatoire), il convient de leur ouvrir les droits sans délais pour permettre l'accès aux soins, et à la santé.
- Diverses mesures d'apparence technique se sont accumulées depuis 2002 : remise en cause de la déclaration sur l'honneur (procédure qui permet pourtant d'ouvrir les droits des personnes qui manquent de certains justificatifs de ressources), réduction de la durée de validité de l'affiliation à la sécurité sociale, introduction d'éléments subjectifs dans l'appréciation des revenus et du patrimoine...

Ce que propose Ségolène Royal

- **Le droit à la CMU sera réaffirmé, et les tempéraments fixés par la droite pour limiter son champ d'application seront revus.**
- **Une plus grande sévérité à l'égard des praticiens refusant de soigner les bénéficiaires de la CMU sera combinée avec une véritable concertation avec tous les acteurs concernés, dans un cadre qui sera placé sous la supervision du Conseil National d'Éthique.**



aux maladies évolutives à diagnostic incertain et adapter la compensation aux besoins.

Enjeux

- Toutes les associations dénoncent le faible niveau de l'AAH et les conditions trop restrictives de son versement, notamment au regard de l'évolution de certaines pathologies.

Ce que propose Ségolène Royal

- Il est nécessaire d'ouvrir le droit à l'AAH à des personnes dont le diagnostic d'évolution de la pathologie ne peut être défini de façon permanente et auquel, de ce fait, les Maisons du Handicap (MDPH), qui ont pris la suite de la COTOREP, refusent fréquemment d'accorder cette prestation. Ceci concerne des malades atteints par le SIDA ou un cancer. Cette mesure fortement demandée par les associations est une exigence de solidarité. Cette attribution de l'AAH doit être assortie de la compensation adaptée aux besoins de ces personnes.



fondée sur une détection précoce et des actions sur la qualité de l'alimentation.

Enjeux

- Les facteurs socio-économiques influencent considérablement la prévalence de l'obésité, qui est inversement proportionnelle au niveau de revenus du foyer.
- Les causes de déséquilibres sont multiples : insuffisance d'activité physique mais aussi intellectuelle et artistique, stress, difficultés psychologiques, modèles alimentaires familiaux inadaptés, modes vestimentaires, fragilité génétique...
- S'alimenter correctement est d'abord une question d'éducation, et doit donc s'apprendre dès le plus jeune âge, en particulier à l'école.

Ce que propose Ségolène Royal

- C'est d'abord une politique de prévention de cette maladie qui doit être privilégiée. Il faut dès le plus jeune âge, à l'école, apprendre aux enfants à se nourrir correctement, et systématiquement prendre en compte cette dimension dans les programmes éducatifs.
- La recherche sera ensuite fortement développée sur cette pathologie dont on ignore encore largement les causes réelles.
- Un effort financier conséquent sera fait pour prévenir et guérir cette pathologie.



en situation irrégulière, pour des raisons de dignité et de santé publique.

Enjeux

- L'Aide Médicale d'Etat (AME) a été instaurée en 2000 sous le gouvernement de Lionel Jospin afin de garantir l'accès aux soins des personnes vivant en France et qui sont exclues de la Couverture Maladie Universelle. C'est notamment le cas des étrangers en situation irrégulière.
- Le champ d'application de l'Aide Médicale d'Etat a été sérieusement restreint, notamment par la suppression de l'accès immédiat et par l'institution de l'obligation de prouver un séjour d'au moins trois mois pour les étrangers.
- C'est l'accès même aux soins des étrangers en situation irrégulière qui aura ainsi été remis en cause par la droite.
- Par ailleurs, selon une enquête récente menée par l'association Médecins du Monde, 40 % de praticiens consultés refuseraient de soigner les étrangers bénéficiaires de l'AME.

Ce que propose Ségolène Royal

- **Les moyens de l'AME seront rétablis, et une véritable politique d'accès aux soins pour les étrangers en situation irrégulière sera mise en oeuvre.**
- **Il s'agit à la fois d'un impératif de santé public et d'un principe d'éthique et d'humanité.**



le renforcement de l'indépendance de la médecine du travail.

Enjeux

- L'exposition des salariés aux risques, aux accidents et aux maladies professionnelles a tendance à augmenter depuis dix ans. On compte ainsi environ 750 000 accidents du travail chaque année.
- La présence de nouveaux risques est en constante augmentation. Le nombre de maladies professionnelles a quadruplé en à peine dix ans du fait de la récente reconnaissance de pathologies en forte augmentation, comme les cancers ou les troubles musculo-squelettiques.
- Les médecins du travail sont la pierre angulaire de la prévention, de la santé et de la sécurité des salariés dans les entreprises : ils doivent donc disposer de plus de moyens pour exercer leur mission et leur indépendance doit être mieux garantie.

Ce que propose Ségolène Royal

- Pour faire face à l'apparition de nouveaux risques et pour permettre aux médecins du travail d'exercer leur profession à l'abri de toute pression, il conviendra de faire de la lutte contre les accidents du travail une priorité de santé publique en garantissant son indépendance, dans le cadre d'une négociation avec les partenaires sociaux.
- Cette proposition s'inscrit dans une logique globale de développement d'une politique de prévention des risques professionnels, fondée sur un contrôle accru des conditions de travail par les médecins du travail.



par la promotion de médicaments génériques moins coûteux.

Enjeux

- Il s'agit d'un enjeu politique et sanitaire décisif, et d'une pièce maîtresse du co-développement.
- Toutes les initiatives permettant de fournir aux malades des pays du Sud l'accès aux traitements les plus efficaces doivent être encouragées par la France et la communauté internationale, dans le cadre de l'accord de DOHA de l'OMC prévoyant la délivrance de licences en cas d'urgence sanitaire.
- Cependant, aux problèmes traditionnels de maîtrise des circuits d'aide et de corruption (nombre de ces produits sont reconditionnés et revendus au Nord...) s'ajoute une lacune majeure : l'absence de structures sanitaires de base.
- Cette priorité est encore plus flagrante en matière de prévention, comme le démontrent a contrario certaines expériences réussies localement, en dépit des obstacles de toutes natures qui peuvent les freiner.

Ce que propose Ségolène Royal

- **Nous devons orienter l'aide au développement vers la généralisation d'une pratique de la santé au plus près des populations. Un professionnel de santé présent sur place peut en effet diffuser avec un large écho des conseils quotidiens, intervenant en amont, notamment en direction des femmes et des enfants.**
- **Tout devra être fait, notamment au sein des organisations internationales, pour que les licences de médicaments tombent dans le domaine public et que les médicaments génériques soient diffusés massivement dans les pays en développement.**



Enjeux

- La réforme Fillon, injuste et inefficace, ne garantit même pas la pérennité du système de retraites par répartition.
- L'action de la droite en matière de retraites s'est traduite par une baisse du niveau des pensions, notamment des plus basses, l'absence totale de prise en compte de la pénibilité des métiers, malgré les engagements pris, et un système de plus en plus déficitaire.

Ce que propose Ségolène Royal

- Il convient donc de remettre à plat l'ensemble du dispositif Fillon, sur la base d'une grande négociation avec l'ensemble des partenaires sociaux. L'objectif consiste à la fois à assurer la pérennité financière du système de retraite par répartition et à inverser, au plus vite, la tendance à la paupérisation croissante des retraités et des personnes âgées d'ores et déjà constatée.
- Cette négociation, qui devrait aboutir au début de l'année 2008, sera fondée sur les objectifs suivants :
 - un minimum de pension garantie s'approchant progressivement du SMIC ;
 - l'augmentation de 5 % des petites retraites inférieures au SMIC ;
 - la prise en compte de la pénibilité du travail et des métiers ainsi que des charges de famille ;
 - l'augmentation du taux d'emploi des seniors, aujourd'hui trop souvent injustement poussés vers la sortie ;
 - le mode de financement des régimes spéciaux, question qui doit être traitée par le dialogue et dans un souci d'harmonisation ;
 - la remise à niveau du Fonds de Réserve des Retraites.



Enjeux

- L'allongement de la durée de la vie est un des plus grands progrès qu'aient connus nos sociétés au cours des dernières décennies.
- Depuis 2002, la droite a réduit les conditions d'ouverture du droit à l'APA, réduit le rythme des créations de postes d'aide à domicile, et voté un plan « Grand âge » en fin de législature sans aucun moyen.
- Au cours de la prochaine décennie, le nombre de personnes âgées de plus de 85 ans augmentera de + 75 %, soit 800 000 personnes supplémentaires. Cette chance est aussi un défi : nous devons faire en sorte que ce progrès ne devienne pas d'abord un facteur anxiogène pour les personnes âgées et leurs familles.

Ce que propose Ségolène Royal

- **L'immense majorité des personnes âgées en situation de perte d'autonomie souhaitent rester chez elle. Encore faut-il leur en donner les moyens. Il conviendra dès lors de concentrer l'action sur :**
 - la prévention de la dépendance (recherche, politique de santé publique, adaptation des logements) ;
 - la recherche d'un environnement plus adapté (aide aux aidants, développement des services d'aide) ;
 - une meilleure solvabilisation des personnes âgées modestes et de leur familles (redéfinition de l'APA à domicile) ;
 - mais aussi, de manière plus générale, sur une plus grande implication des retraités dans la vie économique et sociale.



en renforçant la formation du personnel et sa qualification.

Enjeux

- Si le maintien à domicile est souhaité par beaucoup de personnes âgées, le recours à un établissement est souvent nécessaire. L'action de ces établissements doit être soutenue par les pouvoirs publics.
- Aujourd'hui, la politique malthusienne de la Droite dans ce domaine a créé une situation de pénurie de places, à laquelle il faut remédier.

Ce que propose Ségolène Royal

- **Trois orientations seront privilégiées :**
 - une augmentation du rythme de création des places en maison de retraite ;
 - un vaste plan de formation et de recrutement de personnel et un plan de formation afin d'inciter les jeunes générations à choisir cette carrière ;
 - une coordination territoriale renforcée : les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC), créés par la gauche en 2000, seront évalués puis relancés.



Enjeux

- Il appartient aux familles et à l'école de créer cette citoyenneté car elles sont le lieu de l'élaboration et de la préservation du lien social, d'éducation à l'exercice de la responsabilité. C'est en leur sein que se crée la meilleure des préventions possibles, en amont des sanctions.
- Dans les situations difficiles, là où les violences ont le plus tendance à se développer, c'est les efforts d'encadrement et le recours à une présence adulte qui doivent être privilégiés.

Ce que propose Ségolène Royal

- La mise en place de programmes d'éducation au respect de l'autre permettront d'apprendre aux enfants à gérer les conflits par la parole plutôt que par la violence.
- Le droit de chacun de voyager sans crainte sera mieux garanti par une généralisation de la présence adulte dans les moyens de transport situés dans les zones sensibles (RER, TER, trains de banlieue, tram et bus, spécialement la nuit), en imposant des obligations réglementaires plus grandes aux transporteurs (recours plus grand aux équipements technologiques, personnels plus nombreux aux horaires sensibles...).
- Les immeubles sociaux seront rendus plus sûrs par un renforcement de la présence de gardiens dans tous les immeubles sociaux.



et renforcer la présence adulte dans les établissements.

Enjeux

- Face à la montée des inégalités, des incivilités et de la violence dans les établissements, la réponse de la droite a été une désastreuse diminution de moyens. La politique conduite depuis cinq ans a consisté à réduire le nombre d'adultes présents dans les établissements au moment même où ceux-ci rencontraient des difficultés accrues. Y avait-il trop d'enseignants, de conseillers d'éducation, de surveillants et d'aides éducateurs dans les établissements ?

Ce que propose Ségolène Royal

- À l'issue d'une concertation conduite avec les différents acteurs du système éducatif, les moyens massivement supprimés par la droite ces cinq dernières années seront rétablis.
- Davantage de moyens en personnels seront apportés aux écoles et établissements qui rencontrent le plus de difficultés (infirmière scolaire, assistante sociale, répétiteurs, surveillants, présence d'un deuxième adulte dans les classes si nécessaire).



Enjeux

- Les violences, en particulier les atteintes aux personnes, n'ont cessé d'augmenter depuis 2002. Une partie de ces violences est imputable aux mineurs. Il convient d'être à la fois lucides et fermes dans les réponses à apporter aux violences des mineurs.

Les droits et devoirs des mineurs doivent être réaffirmés. Les enfants et les adolescents sont des êtres en construction que l'on ne doit pas juger comme des majeurs. La primauté doit être donnée à l'éducation, à la prévention. Lorsque la sanction est nécessaire, elle doit être adaptée à la personnalité du mineur et proportionnée à l'acte commis.

Ce que propose Ségolène Royal

- **La place d'un mineur, sauf atteintes graves aux personnes, n'est pas en prison. Toutes les alternatives à la prison, premier facteur de récidives chez les mineurs, doivent être explorées et privilégiées.**
- **Il convient de permettre une mise en œuvre efficace et rapide des décisions prises par les juridictions pour mineurs, qu'il s'agisse de mesures éducatives, de sanctions éducatives ou de peines proprement dites :**
- **Mettre en place une politique de prévention précoce de la violence : encadrement éducatif renforcé, mise en place de tuteurs référents.**
- **Développer les brigades des mineurs dans chaque commissariat des grandes zones urbaines.**
- **Prendre des sanctions fermes et rapides : un plan d'urgence sera mis en place pour la justice des mineurs (recrutement de juges des enfants, d'éducateurs, de greffiers)**
- **Mettre en œuvre des solutions nouvelles pour extraire les mineurs de la délinquance : suppression des peines de prison pour les mineurs en dehors des cas d'atteintes graves aux personnes ; développement des centres éducatifs renforcés ; lancement de projets humanitaires avec si besoin un encadrement militaire.**



faire adopter une loi-cadre sur les violences conjugales prenant en compte tous les aspects permettant d'éradiquer ce fléau.

Enjeux

- Le rapport 2006 de l'Observatoire national de la délinquance (OND) fait état de 162 cas de violences mortelles contre des femmes au sein du couple au cours de l'année 2004 (180 en 2003), soit plus de 13 cas par mois. Les violences non mortelles ont augmenté de 13,6 % par rapport à 2002.
- Ainsi, la priorité censée avoir été donnée à la lutte contre la délinquance par la droite a en réalité abouti à une augmentation des violences contre les personnes, notamment les femmes.
- Soulignées l'année dernière par un rapport alarmant d'Amnesty International, les violences contre les femmes en France aujourd'hui sont un drame pour notre société et placent les politiques face à leurs responsabilités.
- Depuis cinq ans, malgré les projets de loi et les effets d'annonce, les moyens dévolus à la lutte contre les violences spécifiques faites aux femmes se dégradent. D'un côté, on incite les femmes à quitter les conjoints violents et de l'autre on diminue les moyens nécessaires pour les accueillir. La loi votée en mars 2006 contre les violences au sein du couple est très en deçà de la dimension réelle du problème.

Ce que propose Ségolène Royal

- À la différence d'autres pays européens, nous n'avons toujours pas de plan national engageant toutes les administrations, et la prise en charge des victimes reste très sectorielle et inégalitaire.
- L'empilement de mesures et d'articles de loi dispersés entre code civil, code pénal, code de la santé publique, code de procédure pénale traduit une absence d'approche globale du problème, et met en cause l'efficacité de la politique publique. Pour y remédier, sera votée une loi-cadre sur les violences conjugales, afin de remplir les objectifs fixés et de mieux protéger les victimes.



pour mieux assurer la sécurité quotidienne.

- Procéder à une répartition plus juste des effectifs : donner la priorité aux renforcements quantitatifs et qualitatifs des zones sensibles.
- Affecter des policiers expérimentés, bénéficiant d'une réelle différence de rémunération, dans les secteurs plus difficiles (avantages de carrières, aides au logement, etc.)

Enjeux

- Vivre en sécurité est un droit. Assurer la sécurité de tous est une des missions essentielles de l'Etat.
- Malgré les discours et les gesticulations de Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur, rien n'a été réglé en la matière depuis cinq ans que la droite est au pouvoir. Au contraire, la violence n'a cessé d'augmenter.
- La gauche, sous le gouvernement de Lionel Jospin, a lancé la « police de proximité », véritable police de terrain au service de la sécurité de tous. Elle a donné des résultats concrets et a amélioré l'image de la police auprès de la population.
- Depuis, la droite a mis à mal la police de proximité, au bénéfice d'une police non de sécurité mais d'ordre. En supprimant la police de proximité, le gouvernement actuel a abandonné les habitants de banlieues à leur sort. Dès lors, les inégalités face à l'insécurité se sont renforcées : moins de policiers dans les quartiers difficiles, où les policiers les moins expérimentés sont affectés.
- L'échec de cette politique est patent, il faut aujourd'hui prendre une autre direction.

Ce que propose Ségolène Royal

- **Pour assurer la sécurité, il faut une police présente au quotidien, qui noue des liens étroits avec la population pour que son autorité soit renforcée plutôt que systématiquement contestée. Cette présence policière est essentielle ; c'est pourquoi Ségolène Royal propose une police de quartier, qui ne se substitue bien sûr pas aux autres forces de police qui jouent également un rôle essentiel.**
- **Cette police de quartier couvrira tout le spectre d'intervention : prévention, dissuasion, répression.**
- **En outre, les policiers seront incités à rester dans les endroits difficiles, notamment grâce à des avantages financiers. Il est en effet essentiel que des policiers expérimentés soient présents dans ces quartiers.**



Enjeux

- Le sentiment que les droits de délinquants seraient mieux garantis que ceux des victimes est trop répandu dans l'opinion publique. Ce sentiment d'injustice est encore plus fort chez les victimes issues des milieux les plus démunis, pour lesquelles la délinquance entraîne les conséquences les plus dures.
- Les conditions d'accueil des victimes dans les commissariats et les juridictions ne sont pas toujours convenables : manque d'espaces pour patienter, files d'attente, manque de personnels... De plus, afin de satisfaire les objectifs statistiques fixés par le Ministère de l'Intérieur, les plaintes des victimes sont parfois traitées comme de simples mains courantes.

Ce que propose Ségolène Royal

- Réduire les obstacles au dépôt de la plainte, instaurer un climat de confiance et permettre un premier contact rassurant pour la victime, en limitant les déplacements dans les commissariats au strict nécessaire... ;
- Faciliter et moderniser le dépôt de plainte pour briser la loi du silence : il convient d'améliorer l'accueil dans les commissariats et les juridictions par la mise en place de travailleurs sociaux de la police nationale, et de rendre possible le dépôt de plainte via Internet pour les atteintes aux biens.
- Mettre un avocat à la disposition des victimes de violences graves dans l'heure suivant le dépôt de plainte : cette évolution est nécessaire pour éviter que ces victimes se trouvent démunies, en plus du préjudice subi, face à la procédure judiciaire.
- Renforcer le réseau associatif d'aide matérielle, de soutien psychologique et d'informations sur les droits des victimes.



pour la rendre plus rapide et respectueuse des droits.**Enjeux**

- Le budget de la justice en France reste l'un des plus faibles d'Europe, avec 28,35 euros par an et par habitant.
- Non seulement la France ne se place qu'au 17ème rang sur 25 en Europe pour les crédits budgétaires, mais le gouvernement a, au cours de ces cinq dernières années, multiplié les gels budgétaires et les reports de crédit suivis d'annulations.
- Cela s'est traduit concrètement dans le fonctionnement du service public de la justice :
 - les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ne peuvent faire face à leurs dépenses essentielles, et doivent reporter tout nouveau projet;
 - les gels budgétaires sur les services de l'accès au droit ont empêché de soutenir des associations présentant des projets intéressants de permanence ou d'action en faveur des victimes.
- Il faut également souligner les difficultés à pourvoir les vacances de postes de magistrats et la manipulation des chiffres sur le recrutement des greffiers, là où l'on constate une véritable pénurie.

Ce que propose Ségolène Royal

- Une hausse conséquente du budget de la justice est nécessaire pour permettre un bon fonctionnement de l'institution judiciaire et mettre la France au premier rang des pays européens. Il s'agira de donner plus de moyens pour une justice rénovée plus efficace, accessible à tous, respectueuse des libertés, indépendante et responsable.



Enjeux

- L'accès au droit est un enjeu essentiel d'une justice rénovée et accessible à tous, en particulier pour les personnes les plus en difficulté. Le sentiment d'une justice trop légère pour les puissants et trop dure avec les plus faibles est d'autant plus fort que les citoyens rencontrent des difficultés dans l'accès à la justice et dans l'exécution de ses décisions, en particulier le recouvrement.
- Pour l'année 2005, ce sont près de 3 millions de décisions qui auront été rendues par la justice civile et pénale, dont près de 1,8 million pour la justice civile.

Ce que propose Ségolène Royal

- **Renforcer l'aide juridictionnelle.** Il faut permettre à chaque personne qui se présente devant la justice (qu'elle soit pénale, civile, commerciale ou administrative) de bénéficier effectivement du droit à un avocat correctement rémunéré. Il convient également de mettre en place une concertation sur la création de cabinets de conseil et de défense publics, au niveau départemental, sous l'autorité déontologique des barreaux et dans lesquels les avocats seront rémunérés sur les fonds de l'aide juridictionnelle.
- **Renforcer les maisons de la justice et du droit.** Ces lieux d'accès au droit pour tous, de conciliation et d'aide aux victimes devront bénéficier de moyens supplémentaires pour leur fonctionnement, ainsi que d'une meilleure répartition géographique.
- **Mettre en place un service public d'aide au recouvrement des dommages-intérêts alloués aux victimes.** L'Etat mettra à la disposition des victimes les services de recouvrement du Trésor public. C'est une proposition nouvelle qui s'inspire du modèle de recouvrement des pensions alimentaires.



Enjeux

- L'affaire d'Outreau a rappelé combien la présomption d'innocence constitue un principe fondamental. Le constat est là : plusieurs centaines de personnes par an effectuent des périodes de détention provisoire avant d'être finalement reconnues innocentes par la justice.
- Le nombre de détenus a encore considérablement augmenté sous l'effet des lois votées depuis 2002 (lois Perben des 9 septembre 2002 et 9 mars 2004).
- Concernant les prisons, les deux derniers gardes des sceaux se seront contentés d'une vision limitée à la seule construction de nouvelles places.
- La prison ne saurait demeurer le lieu de l'arbitraire et parfois du non-droit.

Ce que propose Ségolène Royal

- Il conviendra de garantir la présence effective de l'avocat dès la première heure de garde à vue, et de limiter et d'encadrer plus strictement les exceptions.
- En l'attente d'un jugement, le principe doit rester la liberté. Ainsi, il ne saurait y avoir de détention provisoire que lorsqu'elle est strictement nécessaire (risques effectifs de fuite, de récidive ou de pressions sur témoin...).
- Il est prouvé que les aménagements de peine et les alternatives à la détention sont la clef de la réinsertion des personnes détenues. Ces orientations seront donc systématiquement privilégiées.
- Le nombre d'unités familiales dans les prisons ainsi que le nombre de travailleurs sociaux et d'intervenants extérieurs à la prison seront augmentés. Chaque détenu aura la possibilité de suivre un enseignement, une formation ou un travail qualifiant. Une continuité du suivi social et médical devra être assurée à la sortie de prison. Un organisme indépendant de contrôle des prisons sera créé.



Enjeux

- L'organisation de la justice ne répond pas suffisamment à une conception moderne du fonctionnement des services publics, à la réalité démographique de la France et aux attentes des citoyens.
- Il est aujourd'hui nécessaire de répondre aux besoins de proximité pour les affaires les plus simples et à l'impératif de spécialisation pour les affaires les plus complexes.
- La droite a depuis cinq ans réduit l'indépendance de la Justice et affecté la confiance dont elle devrait bénéficier de la part des citoyens.
- La séparation des pouvoirs comme l'indépendance de la Justice doivent être fermement rappelés, y compris dans la composition du Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM).

Ce que propose Ségolène Royal

- Pour restaurer l'autorité du CSM et en garantir le pluralisme, sa composition sera modifiée, sur la base d'une égalité entre magistrats élus et personnalités n'appartenant pas à la magistrature dont la nomination sera validée par l'Assemblée nationale.
- Le président du CSM sera désigné par le président de la République sur une liste de trois noms établie par accord entre les chefs des trois juridictions suprêmes : Conseil constitutionnel, Cour de cassation, Conseil d'Etat.
- L'organisation judiciaire sera simplifiée pour concilier proximité et spécialisation, à travers une loi-programme sur la modernisation de la justice y compris la justice du travail après concertation avec les partenaires sociaux.
- La collégialité redeviendra le principe en matière correctionnelle et des citoyens siègeront aux côtés des magistrats professionnels. Une justice de proximité sera implantée dans les villes nouvelles et les zones fortement urbanisées.
- Le réseau des maisons de la justice et du droit prendra sa part à ce dispositif d'accès au droit.
- Les actions de groupe permettant à plusieurs personnes ayant subi le même préjudice d'agir en justice seront instituées (consommation, santé, environnement...)



Enjeux

- Le contexte actuel de crise énergétique mondiale, comme les menaces environnementales et géopolitiques que fait peser sur la planète la civilisation du « tout pétrole », nous imposent de revisiter nos modes de production et de consommation.
- La politique conduite par la droite comme les propositions de Nicolas Sarkozy vont à l'opposé de cette exigence. La priorité donnée à la libéralisation totale du secteur de l'énergie interdit d'affronter les enjeux des politiques d'économies d'énergie et du développement des énergies renouvelables. Il faut aujourd'hui, à l'opposé, réintroduire de la régulation publique et investir massivement dans la préparation de l'avenir.

Ce que propose Ségolène Royal

- La puissance publique doit donner l'impulsion d'une stratégie de long terme, sur la base d'un plan d'investissements et de recherche-développement en matière d'économies d'énergie, d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables, afin que ces sources d'énergie représentent 20 % de la consommation en 2020.
- Ce plan permettra de créer 70 000 emplois (non délocalisables) et de réduire dans le même temps la part du nucléaire dans la production électrique. La création d'un pôle public de l'énergie autour d'EDF et Gaz de France participe de cet effort et répond à une véritable logique industrielle.
- Le pôle public de l'énergie permettra de conserver la maîtrise des évolutions tarifaires et garantira le retour à un service public de l'énergie fidèle à des principes de péréquation tarifaire et d'égalité de traitement.



Enjeux

- Les récentes conclusions des scientifiques sont sans appel : la réalité d'un changement climatique provoqué par l'homme se confirme et s'aggrave. De nouveaux bouleversements sont venus renforcer l'alerte, telle l'accélération de la montée du niveau de la mer ou la fonte des glaciers du Groenland.
- Le changement climatique comme la pénurie prévisible des énergies fossiles doivent conduire à une prise de conscience collective, à l'échelle nationale et internationale. La France est en retard sur beaucoup de ses voisins européens en matière d'économies d'énergie, et de mise en oeuvre du principe pollueur payeur. Nous devons mettre en place une politique vigoureuse de rattrapage dans ce domaine, qui sera, en outre, fortement créatrice d'emplois non délocalisables.

Ce que propose Ségolène Royal

- **C'est d'abord à la puissance publique qu'il revient de lutter contre le changement climatique, en organisant la transition vers une société plus efficace et plus sobre en énergie. Il faudra donc généraliser l'isolation et les économies d'énergie dans le logement, ce qui permettra de créer 80 000 emplois, et appliquer le principe pollueur-payeur en organisant la responsabilité des entreprises responsables d'atteintes à l'environnement.**
- **Les transports collectifs seront développés grâce à un prélèvement exceptionnel sur les superprofits des sociétés pétrolières qui doivent prendre leur part à la préparation de l'après-pétrole (Total consacre moins de 1% de ses profits annuels aux investissements dans les énergies renouvelables).**
- **L'instauration d'une éco-redevance sur le transport de marchandises par camion sera également un élément de justice sociale et environnementale qui dégagera des ressources et permettra d'inciter au transfert du fret vers le rail et de développer les infrastructures de ferroutage.**



Enjeux

- Les produits écologiques restent souvent un luxe culturel et financier inaccessible pour la majorité de nos concitoyens. Pour les mêmes raisons, l'accès aux énergies propres (solaire thermique, géothermie...) reste réservé à une minorité.
- Le système actuel de crédits d'impôts, unique élément de la politique de la droite en la matière, est insuffisant et injuste car il ne profite au mieux qu'à la moitié de la population et demande de disposer de la trésorerie nécessaire pour avancer le coût des installations.
- La question de l'habitat durable et de la lutte contre l'étalement urbain est une des grandes questions du 21^e siècle. Trop souvent, les constructions sont réalisées en dépit des progrès techniques et de la progression des normes environnementales et de performance énergétique. Le coût du foncier pousse sans cesse à s'éloigner des centres urbains et des infrastructures et services offerts, générant une hausse des transports.

Ce que propose Ségolène Royal

- **Il existe un potentiel considérable, à la fois en termes d'emplois et de progrès environnementaux, dans le développement des éco-industries. Il convient à la fois de soutenir leur développement et d'encourager la diffusion des produits innovants, souvent limités par des coûts trop élevés. La diffusion des technologies propres et le développement des éco-industries seront encouragés par une TVA tendant vers zéro sur ces produits.**
- **La transition vers une « ville durable » sera fortement génératrice d'emplois et de progrès sociaux, environnementaux et en termes de qualité de vie, qu'il s'agisse de la mise à niveau des logements anciens ou des nouvelles constructions. Les nouveaux permis de construire seront ainsi conditionnés à l'adoption de normes de performance énergétique plus exigeantes. 600 000 logements seront réhabilités et mis aux normes « HQE ».**



Enjeux

- Trop souvent, l'environnement et le développement durable sont réduits à la portion congrue dans les arbitrages interministériels et ne sont pas véritablement intégrés au processus de décision.
- Or l'urgence écologique et sociale impose de changer la façon de gouverner. Si l'on souhaite que l'écologie accède, enfin, au rang politique que justifie le défi sans précédent qu'elle représente pour l'humanité, il faut modifier en profondeur les structures gouvernementales et nos processus de décision.

Ce que propose Ségolène Royal

- La création d'un poste de vice-premier Ministre chargé du développement durable, dont la compétence comprendra l'aménagement du territoire, donnera à l'écologie son juste poids politique et permettra de l'intégrer directement au processus de décision. Celui-ci sera éclairé par les travaux du Conseil économique, social et environnemental, qui remplacera l'actuel Conseil économique et social, et qui deviendra l'instance de débat citoyen des politiques publiques de développement durable.
- C'est l'aménagement du territoire qui est concerné au premier chef : la lutte contre l'étalement urbain, une localisation réfléchie et équilibrée des activités, la promotion des circuits courts et la réalisation d'infrastructures de transport propres (ferroviaire et transports collectifs notamment) seront les priorités en matière environnementale.



Enjeux

- La lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, la réduction des pollutions, la gestion des ressources en eau sont des exemples de défis majeurs de nos sociétés qui doivent trouver une réponse au niveau mondial.
- Il est impératif de mettre en œuvre une organisation internationale qui place l'environnement à un niveau de préoccupation et d'arbitrage au moins égal à celui de l'économie et du commerce : l'organisation mondiale de l'environnement (OME).

Ce que propose Ségolène Royal

- L'OME devra incarner la conscience environnementale de la communauté internationale et faire autorité au sein des Nations Unies en matière d'environnement et de développement durable.
- Elle devra créer les conditions d'une pleine implication de tous les acteurs concernés et en coordonner les actions afin de mettre en place une véritable gouvernance Internationale de l'environnement. Elle sera chargée, en particulier, de la mise en œuvre du protocole de Kyoto, de la conservation de la biodiversité terrestre et marine et de la gestion des ressources en eau.



qui assure une alimentation de qualité, respectueuse de l'environnement.

- Favoriser la valeur ajoutée de nos produits agricoles afin d'améliorer les revenus et de favoriser l'installation des jeunes
- Promouvoir la réorientation de la PAC vers les aides agro-environnementales, et assurer la transparence et une meilleure répartition des aides
- Transférer aux régions la gestion des aides directes à l'agriculture
- Encourager les contributions des agriculteurs à la fourniture d'énergie (biomasse, agro-carburants, biogaz, fermes éoliennes)

Enjeux

- L'agriculture doit garder sa vocation essentielle : produire pour nourrir les hommes. C'est une des conditions de l'indépendance alimentaire de l'Europe. L'innovation et la recherche de la valeur ajoutée sera, comme pour les autres secteurs économiques, un élément clé de notre compétitivité.
- Le lien entre les agriculteurs et les consommateurs, ébranlé par plusieurs crises, doit être renoué grâce à des garanties données en matière de qualité sanitaire et gustative de l'alimentation, et de préservation de l'environnement.
- L'agriculture européenne ne doit pas manquer l'opportunité des énergies vertes, créatrices d'emplois.
- Une nouvelle PAC doit être négociée pour répondre à l'ensemble de ces enjeux. Il faut passer d'une logique d'aides qui perpétuent le passé à une approche plus équitable entre les agriculteurs, tournée vers l'agriculture dont l'Europe a besoin.

Ce que propose Ségolène Royal

- Ségolène Royal renégociera la PAC avec le souci d'en défendre le principe contre ceux qui veulent remettre en cause la vocation agricole de l'Europe. Elle défendra une réforme qui préserve les intérêts des agriculteurs et des consommateurs français et européens, et qui mettra en œuvre une réorientation vers les aides agro-environnementales.
- Les agriculteurs bénéficieront de l'ensemble des aides destinées au développement des énergies renouvelables.



dans l'attente d'un débat public qui définira la politique à mettre en œuvre pour ne pas handicaper les cultures conventionnelles et préserver le développement de l'agriculture biologique.

Enjeux

- Les plantes génétiquement modifiées ne peuvent être acceptées par les citoyens que si elles présentent des avantages réels et démontrés, et si leur mise sur le marché préserve le choix des futures semences par les agriculteurs. Or, ces deux conditions ne sont pas réunies pour le moment pour les essais en plein champ.
- En outre, les effets pour la santé et l'environnement ont été insuffisamment mesurés. Aucun mécanisme d'assurance n'existe, à ce jour, en cas de dissémination au détriment de l'agriculture biologique.

Ce que propose Ségolène Royal

- **Ségolène Royal propose un moratoire sur les essais en pleins champ. Ce n'est qu'à l'issue d'un grand débat public qu'une décision pourra être prise.**
- **La recherche en milieu confiné sera conduite dans la transparence, selon de stricts protocoles de mise en oeuvre et d'évaluation.**



Enjeux

- L'impact des pollutions sur la santé est un des grands sujets de préoccupation de nos concitoyens et le terrain de nombreuses recherches scientifiques. Tandis que sur certains sujets les connaissances sont bien affirmées, sur d'autres, le principe de précaution doit s'appliquer.
- La mise en place de la directive REACH au sein de l'Union européenne constitue un progrès qui reste insuffisant. En France, l'usage de pesticides et la question des déchets, notamment industriels, sont des enjeux majeurs pour la protection de l'environnement.

Ce que propose Ségolène Royal

- Pour lutter contre le développement de nouvelles maladies liées à la présence dans notre environnement d'un nombre croissant de substances toxiques, il convient de limiter l'usage et la dissémination des polluants.
- Pour inciter les industriels à aller plus loin que REACH et à prendre une longueur d'avance sur les normes futures, il conviendra de les encourager par des incitations fiscales à éliminer les composés toxiques, et même à aller au-delà des contraintes imposées par la réglementation européenne.
- Il est également indispensable de mettre en œuvre un programme national de réduction de l'utilisation des pesticides et de se fixer un objectif de « zéro déchet industriel d'ici 2012 », ce qui contribuera fortement à limiter la dissémination des polluants.



pour organiser les marchés de manière plus équilibrée et donner une vraie chance à l'agriculture des pays en développement.

Enjeux

- Deux milliards de personnes sont mal nourries sur notre planète. Dans d'autres pays, les surplus agricoles sont fréquents. Les agriculteurs des pays en développement sont soumis à la concurrence des grandes régions exportatrices, Etats-Unis, Europe, mais aussi pays émergents. Leurs agricultures vivrières déclinent ; de nombreux agriculteurs sont condamnés à l'exode vers les villes.
- L'Europe a réussi, malgré les critiques souvent justifiées dont la PAC a fait l'objet, à nourrir sa population et à se doter d'une agriculture forte. Elle l'a fait en organisant les marchés et non en laissant jouer le libre jeu de la concurrence. C'est d'une « PAC » mondiale que nous avons besoin aujourd'hui pour permettre aux pays en développement de garder une agriculture viable.

Ce que propose Ségolène Royal

- Ségolène Royal proposera que les négociations à l'OMC intègrent une approche globale en matière d'agriculture qui prévoit de nouvelles règles et une nouvelle organisation des échanges. Les Pays en développement doivent pouvoir mettre en place des protections particulières pour favoriser leurs agricultures.



Enjeux

- Aujourd'hui, 4 parlementaires sur 5 cumulent leur mandat national avec un autre mandat local. La France fait à cet égard figure d'exception en Europe.
- Le cumul des mandats participe de la dévalorisation du rôle du Parlement. Il constitue également le principal frein au renouvellement de la classe politique.
- Renouveler la classe politique doit être une priorité. Pour revivifier la démocratie, il faut de nouveaux élus et un accès plus facile des citoyens aux mandats politiques.
- Le programme de l'UMP comme le candidat Sarkozy n'aborderont même pas ce sujet majeur.

Ce que propose Ségolène Royal

- **La limitation du cumul des mandats suppose une réforme constitutionnelle ou une loi organique. Devant le blocage attendu de la majorité conservatrice du Sénat, cette réforme ne pourra être mise en œuvre que par un référendum.**
- **Le principe posé sera simple : aucun parlementaire ne pourra plus cumuler ce mandat avec un mandat local exécutif.**



pour l'élection des députés et modifier le mode de scrutin pour l'élection des sénateurs.

Enjeux

- Des forces politiques importantes ne peuvent trouver de représentation parlementaire du fait d'un scrutin exclusivement majoritaire. Ce mode de scrutin est également une entrave à la représentation au Parlement de la diversité de la population française.

Ce que propose Ségolène Royal

- L'institution d'une dose de proportionnelle aux élections législatives garantira une représentation des principales forces politiques du pays à l'Assemblée nationale, et favorisera une meilleure représentation parlementaire de la diversité des Français. Cette mesure s'appliquera aux élections de 2012. Elle fera partie de la réforme institutionnelle soumise aux Français par referendum.



le Premier ministre sollicitera dès sa nomination la confiance du Parlement, le vote bloqué et le 49-3 seront supprimés pour les lois ordinaires. La présidence des Commission des Finances sera confiée à un membre de l'opposition.

Enjeux

- Alors qu'elle dispose depuis 2002 de la majorité absolue à l'Assemblée nationale, la droite n'a cessé massive de contourner ou d'altérer les droits du Parlement : utilisation répétée du 49-3, utilisation abusive de la procédure d'urgence, recours aux ordonnances etc...
- Cette dévalorisation du Parlement abaisse le débat démocratique. Il s'agit à présent d'apporter de l'oxygène au Parlement, en lui conférant plus de pouvoirs, afin de rééquilibrer nos institutions.
- Nicolas Sarkozy souhaite revaloriser le rôle du Président de la République, qui assurerait aussi les fonctions d'un chef de gouvernement, réduisant d'autant le rôle du Parlement. Cette orientation est aux antipodes des besoins d'une grande démocratie parlementaire.

Ce que propose Ségolène Royal

- **La souveraineté du Parlement sera rétablie par une co-maîtrise de l'ordre du jour avec le gouvernement** Le vote bloqué et l'article 49-3 de la Constitution seront supprimés, sauf pour les lois de finances. Le nombre de commissions parlementaires permanentes sera augmenté, la fonction d'évaluation de la loi sera reconnue et l'opposition bénéficiera d'un réel statut.
- **Le Parlement sera mieux associé à l'élaboration de la politique étrangère ainsi qu'à la conduite des négociations commerciales internationales et au contrôle des institutions financières internationales.**



Enjeux

- Selon l'article 89 de la Constitution, une révision constitutionnelle doit être approuvée par l'Assemblée nationale et le Sénat avant d'être soumise au Congrès. Ce droit de veto du Sénat donne à la droite les clés de la révision de la Constitution : son accord est indispensable, tandis que la gauche seule est impuissante. Ce droit de veto existe aussi pour les lois organiques relatives au Sénat.
- Grâce à cet article, la droite a bloqué plusieurs réformes constitutionnelles dont l'effet sur notre fonctionnement démocratique aurait été bénéfique. En 1984, elle bloquait l'extension du champ du référendum. En 1990, elle refusait de permettre à tout citoyen de saisir le Conseil constitutionnel.

Ce que propose Ségolène Royal

- Comme l'a proposé le rapport Vedel de 1992, un projet ou une proposition de révision de la Constitution voté à la majorité absolue des suffrages exprimés par l'une ou l'autre des assemblées pourra être soumis à référendum.
- Ainsi, le pouvoir de décision sera redonné au peuple Français, arbitre naturel des conflits entre les pouvoirs.
- Par ailleurs, l'Assemblée nationale pourra adopter définitivement à une majorité qualifiée les lois organiques relatives au Sénat.



(jurys citoyens, budgets participatifs, etc.). Des citoyens ayant recueilli un million de signatures pourront demander au Parlement l'examen d'une proposition de loi.

Enjeux

- La crise de l'action publique est double : c'est une crise des résultats et de la manière de gouverner. Les rendez-vous électoraux tous les cinq ans ne suffisent pas. L'efficacité de l'action publique suppose d'en évaluer les effets en temps réel et d'associer les citoyens en amont de la prise de décision, et en aval pour son suivi et son évaluation.
- Les citoyens sont plus informés, plus autonomes, plus méfiants et plus exigeants à la fois. Ils s'intéresseront d'autant plus aux affaires publiques qu'ils sauront pouvoir peser. Ils s'en détourneront s'ils éprouvent un sentiment d'impuissance.
- La démocratie participative est déjà pratiquée depuis longtemps par nombre d'élus locaux, notamment de gauche, déjà dans leurs territoires. L'objectif est la généralisation de cette méthode.

Ce que propose Ségolène Royal

- Afin de répondre à la demande de citoyenneté, de participation au processus de décision et pour faire des citoyens des acteurs politiques, il est proposé qu'ils puissent :
 - obtenir l'inscription à l'ordre du jour des assemblées d'une question relevant de la compétence du Parlement. Le seuil minimum de signatures que la pétition doit réunir est relativement bas (1 million) afin de garantir l'effectivité de ce nouveau droit ;
 - être mieux associés à la préparation de la loi, par un large recours à la concertation en amont ;
 - participer à l'évaluation des lois ;
 - élaborer, à l'échelon local des budgets participatifs. Sur proposition des assemblées délibérantes locales, des procédures de budgets participatifs seront instituées.



sur la séparation des Eglises et de l'Etat, intégrer à la Constitution une charte de la laïcité.

Enjeux

- La loi de 1905 fixe le cadre de la laïcité dans notre pays. Elle est à la fois :
 - une loi de liberté puisqu'elle protège une liberté individuelle fondamentale qu'est la liberté de conscience ;
 - une loi d'égalité puisqu'elle place toutes les convictions spirituelles sur un pied d'égalité : croyants des divers cultes, humanistes, athées ou agnostiques jouissent des mêmes droits ;
 - une loi de fraternité puisqu'elle constitue le fondement du « vivre ensemble » dans la République, dans le respect de nos différences.
- Dans la presse, dans les écoles, dans les services publics, l'actualité récente nous montre à quel point la laïcité ne peut se contenter d'être défendue, mais doit aujourd'hui être promue.
- Toutes les religions doivent être respectées, et contrairement à ce qui peut être dit, il n'est pas nécessaire de modifier la loi de 1905 pour construire de nouveaux lieux de cultes.
- La pratique du pouvoir du Ministre de l'Intérieur, Ministre des cultes, provoque la confusion et fait le jeu des communautarismes. Sa tentation de nationaliser les cultes, et de déléguer au religieux la question sociale dans les quartiers représente un danger pour la République.

Ce que propose Ségolène Royal

- Refuser toute remise en cause de la loi de 1905, c'est affirmer la permanence de la valeur de la laïcité et sa modernité face aux problèmes de notre temps.
- C'est pourquoi il conviendra de s'opposer à toute remise en cause de cette loi, mais également d'intégrer à la Constitution une Charte de la laïcité. Cette Charte rappellera l'histoire du principe de la laïcité et expliquera ses conséquences sur l'organisation de la vie en société.



séjournant régulièrement en France depuis plus de cinq ans.**Enjeux**

- Le droit de vote des résidents étrangers aux élections locales est en enjeu de cohésion politique et sociale déterminant. Alors que 17 pays au sein de l'Union européenne accordent, sous des formes diverses, le droit de vote aux résidents non ressortissants de l'Union européenne, la France continue de refuser cette avancée démocratique. La droite française s'y est toujours opposée, quelques soient ses discours de circonstance.
- Cette extension du droit est un impératif de justice sociale et fiscale (les résidents étrangers payent des impôts en France), et un facteur déterminant d'intégration à la vie politique nationale des étrangers demeurant et travaillant en France.

Ce que propose Ségolène Royal

- **Accorder le droit de vote aux étrangers pour les élections locales suppose une révision de la Constitution.**
- **Cette proposition fera partie de la réforme institutionnelle soumise aux citoyens par référendum dans les six mois suivant l'élection présidentielle.**



préalablement à toute réforme en matière sociale, en fondant la représentativité des organisations sur l'élection et en généralisant le principe de l'accord majoritaire pour la validation des accords collectifs.

Enjeux

- Notre démocratie sociale est à bout de souffle. La représentativité des organisations syndicales reste fondée sur un arrêté datant de 1966, et la signature d'un seul syndicat, même minoritaire, suffit à valider une convention ou un accord collectif. Ces règles, peu démocratiques, sont un frein au développement de la négociation collective et du dialogue social, et dissuadent fortement les salariés de se syndiquer, favorisant un syndicalisme d'opposition plutôt que d'engagement.
- La droite a fait voter une loi sur le dialogue social en 2004, qui a profondément démantelé le droit de la négociation collective et accentué les travers du système : remise en cause de la hiérarchie des normes et du principe de faveur, renforcement du droit d'opposition, statu quo sur la représentativité syndicale... En posant le principe d'une consultation systématique des partenaires sociaux préalablement à l'adoption de tout texte à caractère social, sans renforcer la légitimité des partenaires sociaux, le gouvernement actuel a ajouté à la confusion et potentiellement créé de sérieux conflits de compétence.

Ce que propose Ségolène Royal

- **Les règles de la démocratie sociale seront réformées en profondeur. La représentativité syndicale sera désormais fondée directement sur un vote ouvert à tous les salariés, et seuls les accords collectifs signés par des syndicats représentant la majorité des salariés seront applicables. Le principe de faveur, selon lequel seule la norme la plus favorable aux salariés doit s'appliquer, sera restauré pour garantir une amélioration de la vie des salariés par la négociation.**
- **Sur ces bases pleinement démocratiques, seront organisées systématiquement une concertation et une négociation préalables à toute réforme en matière sociale. Les partenaires sociaux disposeront d'un temps réservé pour cette phase de concertation et de négociation, dans le but de conclure un accord.**



par un financement public transparent et en instituant une information systématique sur le droit syndical et les modalités d'adhésion lors de la signature d'un contrat de travail. Le crédit d'impôt accordé pour les cotisations syndicales sera augmenté.

Enjeux

- Avec un taux de syndicalisation d'environ 8 %, la France est un des pays où l'on se syndique le moins. En découlent une mise en cause trop fréquente de la légitimité des organisations syndicales et des réserves pour faire jouer aux partenaires sociaux tout leur rôle dans notre organisation démocratique.
- Le financement du syndicalisme doit être revu. S'il convient de conserver le principe de l'adhésion individuelle, garante du lien entre l'organisation syndicale et le salarié, il faut trouver d'autres sources de financement justes et transparentes.

Ce que propose Ségolène Royal

- Pour favoriser le syndicalisme, sera d'abord instituée une obligation d'information renforcée des salariés, au moment de l'embauche, sur le droit syndical et les modalités pratiques d'adhésion au syndicat de leur choix.
- Le financement du syndicalisme sera ensuite revu. D'une part, le crédit d'impôt accordé pour les cotisations syndicales sera substantiellement renforcé, pour inciter à la syndicalisation. D'autre part, un mode de financement public, fondé sur les votes des salariés lors du scrutin de représentativité, sera mis en place en complément des adhésions individuelles.



Enjeux

- Individualisme, enclavement territorial, sentiment d'exclusion : le relâchement du lien social entre les Français commence dès la jeunesse. Il convient donc de se doter d'outils pour renouveler notre pacte social et à nouveau « faire société ». Le service civique est un élément essentiel dans ce sens.
- L'objet de cette proposition est pluriel :
 - favoriser la mixité sociale et la rencontre de jeunes issus d'horizons différents au moment de leur passage à la majorité ;
 - favoriser l'engagement des jeunes au service de l'intérêt général ;
 - donner aux jeunes l'occasion de réaliser une mission d'intérêt général proposée par l'Etat afin de les doter d'une expérience validée et reconnue ensuite.
- Le service civique repose sur une logique gagnant-gagnant : gagnant pour la société avec la réalisation de missions d'intérêt général, gagnant pour les jeunes en quête d'expérience qualifiante.

Ce que propose Ségolène Royal

- **Concrètement, une agence nationale du service civique aura l'obligation de proposer un service à chaque jeune, en adéquation avec ses attentes et son parcours de formation, tout en veillant à l'objectif de brassage. D'une durée de six mois, fractionnable, le service civique pourra s'effectuer soit dans une association, soit dans une entreprise, soit au sein du service public, sans qu'il puisse se substituer à des emplois existants.**
- **Les jeunes seront indemnisés à hauteur de 300 euros par mois pendant la durée du service civique. Les missions réalisées dans le cadre du service civique feront l'objet d'une validation des acquis de l'expérience, pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes.**
- **Cette proposition donnera une dimension concrète à l'entrée dans la citoyenneté et à l'intégration dans la nation. C'est un des piliers de la nouvelle donne pour la jeunesse que propose Ségolène Royal.**



dont les membres seront désignés par le Parlement à une majorité des 3/5èmes

Enjeux

- Alors que nous avons plus que jamais besoin de médias indépendants et d'une puissance publique capable d'assurer la régulation de ce pilier de notre démocratie, nous ne pouvons que constater aujourd'hui l'absence de pluralisme politique au sein du CSA, dont la droite a largement rabaisé l'autorité par les personnalités qu'elle y a désignées.

Ce que propose Ségolène Royal

- **Le CSA doit être transformé. De nouvelles modalités de désignation de ses membres doivent être définies pour permettre une plus juste représentation, en associant plus largement le Parlement, avec un engagement clair en faveur du pluralisme dans sa composition. Le rééquilibrage des pouvoirs en faveur du Parlement implique de lui confier la responsabilité de la nomination de la nouvelle instance de régulation des medias.**
- **L'objectif étant de mieux garantir l'indépendance du secteur audiovisuel, le rôle de cette instance doit évoluer, au-delà de l'attribution des fréquences, vers une compétence accrue en matière de contrôle des concentrations et de respect des obligations des diffuseurs. Ceci implique un renforcement de son pouvoir de sanction.**
- **De même, sa compétence en matière de contrôle des contenus sera renforcée.**



Enjeux

- La liberté d'information et d'expression, la nécessaire diversité des contenus et des pratiques, rendent indispensable la lutte contre l'hyper concentration financière à l'oeuvre dans les médias.
- L'appartenance des médias à de grands groupes doit être limitée et encadrée, plus que ne le fait notre législation actuelle, et plus encore que ce qui est imposé par le droit commun de la concurrence.
- Récemment, le Projet de loi « TV du futur », discuté dans l'urgence, a encore accru la concentration du secteur audiovisuel, notamment par l'octroi d'un canal bonus sur la TNT aux chaînes privées « historiques ».
- Enfin, il existe en la matière une spécificité française qu'on ne peut que dénoncer : la détention d'entreprises de communication par des groupes vivant de commandes publiques de l'Etat, en particulier dans le domaine de l'armement.

Ce que propose Ségolène Royal

- Sans altérer le développement de groupes français multimédias puissants, un dispositif anti-concentration plus efficace consistera à :
 - limiter la part de capital pouvant être détenue dans un média par un groupe industriel dont l'activité provient pour partie de commandes publiques ;
 - abroger les dispositions de la loi « Télévision du futur » qui renforcent la concentration entre les quatre grands opérateurs ;
 - instituer un plafond de part d'audience réelle et reconnue ainsi qu'un plafond en matière de recettes publicitaires dégagées par un même groupe pour limiter la concentration horizontale des sociétés de télévision et sauvegarder le pluralisme.
- Il sera aussi nécessaire de favoriser des contre-pouvoirs, par la mise en place de nouvelles modalités d'action et de soutien des entreprises indépendantes (presse, production audiovisuelle, cinéma, musique....) qui, par leurs activités, garantissent la diversité de la création, de l'information et de la communication.



en faveur de l'audiovisuel public

Enjeux

- La France doit promouvoir l'audiovisuel public et défendre une télévision de qualité, qui favorise la création audiovisuelle, investit dans la connaissance et la culture et s'adapte aux évolutions technologiques.
- Notre service public est de plus en plus soumis à une logique commerciale. La droite a laissé s'appauvrir le service public en limitant toujours plus ses moyens et en multipliant les faveurs aux groupes privés. L'équilibre souhaité entre pôle public fort et chaînes privées est mis à mal par la domination d'une seule chaîne, TF1, qui a obtenu en 2005 près de 55 % des recettes publicitaires.

Ce que propose Ségolène Royal

- **Le service public des médias (chaînes publiques et tiers secteur) doit bénéficier de ressources nouvelles. Un nouveau mode de taxation assis sur les recettes publicitaires des chaînes privées et des nouveaux médias, tels que les fournisseurs d'accès à Internet et les opérateurs de télécommunications, sera ainsi institué.**



en imposant aux compagnies aériennes des obligations renforcées de service public.

Enjeux

- La continuité territoriale est essentielle au développement économique et à l'équilibre social des collectivités d'outre-mer. Elle constitue outre-mer l'une des principales préoccupations des habitants, des élus, des entreprises et des professionnels du tourisme. Il est impératif d'améliorer la qualité de la desserte aérienne, aussi bien pour les populations antillaises qui veulent réduire la fracture géographique entre l'outre-mer et la métropole que pour accueillir des touristes. Des marges de manœuvre existent, sans pour autant revenir à l'économie administrée, qui existait jusque dans les années 80.

Ce que propose Ségolène Royal

- Il convient de renforcer les obligations de service public imposées aux compagnies aériennes qui desservent les DOM en obligeant celles-ci à offrir une gamme tarifaire complète comportant des bas tarifs toute l'année. Dans le même temps, les contraintes qui s'opposent à l'arrivée de charters sur le marché des DOM devront être desserrées de manière à offrir davantage de places et à peser sur les tarifs, dès la prochaine saison d'hiver. Il faut également accroître la dotation de continuité territoriale versée par l'Etat aux régions d'outre-mer pour dynamiser les aides à la personne.
- La continuité territoriale doit se décliner aussi pour le fret, pour réduire le prix des produits offerts aux consommateurs. Des engagements devront être négociés. La continuité territoriale, c'est aussi la desserte du territoire intérieur, en particulier concernant la Guyane et la Guadeloupe.
- Une table ronde sera organisée dès l'été 2007 sur les moyens de garantir la continuité territoriale, dans tous ses aspects.



notamment sur l'histoire de l'esclavage.

Enjeux

- L'outre-mer, l'un des éléments de la richesse humaine, culturelle et économique de la France, qui contribue à la diversité de notre pays, est mal connu, dans son histoire comme dans ses réalités d'aujourd'hui. Cette méconnaissance, dont souffrent les originaires de l'outre-mer, qu'ils vivent outre-mer ou en métropole, est un manque dont pâtissent aussi les métropolitains qui sont privés de cette source d'enrichissement.
- Cette connaissance doit commencer à l'école. Les programmes scolaires ne doivent pas présenter l'outre-mer en appendice de diverses matières mais comme un tout, sous l'angle des différentes disciplines qui permettent de l'appréhender.

Ce que propose Ségolène Royal

- **Confier à des personnalités de l'outre-mer et métropolitaines une réflexion sur l'enseignement sur l'outre-mer ;**
 - introduire dans les programmes scolaires un enseignement sur l'outre-mer, et notamment dans le secondaire l'étude du « Discours sur le colonialisme » d'Aimé Césaire ;
 - inclure dans cet enseignement une information sur l'esclavage et son histoire.



et notamment de la protection de la biodiversité

Enjeux

- La lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (Protocole de Kyoto), suppose le développement des énergies renouvelables. Les outre-mer ont un potentiel important (solaire, éolien, biomasse, géothermique etc ...) dans ce domaine.
- L'outre-mer est doté d'une biodiversité remarquable et possède plus d'espèces endémiques que l'ensemble de l'Europe et plus d'espèces que la France métropolitaine, mais elle est menacée par une crise de la biodiversité. La Convention sur la diversité biologique nous fixe l'objectif de réduire la perte de biodiversité en 2010.

Ce que propose Ségolène Royal

- Les filières utilisant les énergies renouvelables seront développées.
- Les inventaires de biodiversité et les programmes de recherche seront soutenus. Les programmes scolaires devront prévoir une initiation à la biodiversité de l'outre-mer.
- Les collectivités locales d'outre-mer seront aidées dans l'exploitation de leurs ressources de biodiversité. Un code de bonnes pratiques en matière agricole, d'urbanisme, d'aménagement du territoire, de transport et de tourisme sera mis en œuvre.



Enjeux

- Tout doit être fait pour lutter contre les discriminations qui, dans le monde du travail, frappent les femmes, majoritairement assignées aux bas salaires et au temps partiel non choisi. 80 % des salariés qui gagnent aujourd'hui moins de 800 euros par mois sont des femmes, et 80 % du temps partiel contraint frappe les femmes.
- L'égalité des salaires et des carrières piétine. Les femmes demeurent sous-employées, sous-payées et sur-précarisées. 80% des travailleurs pauvres sont des femmes et elles forment la majorité des allocataires du RMI. Cette situation ne peut plus durer.

Ce que propose Ségolène Royal

- La loi du 9 mai 2001 est contraignante et devrait en théorie permettre d'atteindre l'objectif de l'égalité salariale entre les hommes et les femmes. Mais elle est insuffisamment appliquée. Seulement un tiers des entreprises ont entamé des négociations sur ce sujet. Les difficultés découlent d'un manque avéré de volonté politique.
- Deux directions seront privilégiées :
 - l'élaboration d'une charte pour l'égalité d'accès et l'égalité de traitement, ouverte à l'adhésion des entreprises et des services publics ;
 - un engagement fort de l'Etat pour une promotion égale des hommes et des femmes dans les emplois à responsabilité.



contre les Discriminations (HALDE)

Enjeux

- Après avoir apporté les modifications législatives nécessaires à la lutte contre l'ensemble des discriminations, violences et propos haineux, l'enjeu est maintenant de mettre en place une politique éducative pour faire évoluer les mentalités et les consciences.
- Si la création de la HALDE doit être saluée, la loi votée par la droite est restée en-deçà des objectifs assignés : les associations sont maintenues dans un rôle purement consultatif, les discriminations à raison de l'identité de genre ne sont pas portées dans les missions de la HALDE, et l'aménagement de la charge de la preuve reste plus restrictive que la réglementation européenne.

Ce que propose Ségolène Royal

- **Placer sur un pied d'égalité la lutte contre toutes les formes de discriminations. Rien ne justifie qu'une forme d'exclusion soit plus acceptable qu'une autre. Les moyens juridiques donnés tant à la HALDE qu'aux victimes pour lutter contre ces discriminations seront égalisés.**
- **Donner à la HALDE des moyens à la hauteur de l'enjeu. Des moyens humains et financiers doivent permettre à la HALDE d'entreprendre des campagnes éducatives et de généraliser les pratiques de testing dans l'ensemble de la société. La charge de la preuve des discriminations sera aménagée pour mieux protéger les victimes.**



Enjeux

- C'est la gauche qui a porté depuis 1981 les aspirations en faveur de l'égalité des droits et la lutte contre les discriminations (dépénalisation de l'homosexualité, lutte contre l'homophobie, PACS...).
- La droite s'est systématiquement opposée à ces avancées. Nicolas Sarkozy ne propose aujourd'hui que la création d'un contrat d'union civile d'inspiration communautariste, car réservé aux couples de même sexe, pour mieux s'opposer à l'ouverture du mariage pour ces couples.
- L'ouverture du mariage aux couples de même sexe et l'homoparentalité correspondent à un objectif d'égalité des droits qui révèle une évolution de notre société. De nombreux couples homosexuels construisent leur vie ensemble, parfois avec des enfants, et ne peuvent bénéficier du cadre protecteur du mariage.

Ce que propose Ségolène Royal

- **Une lutte renforcée contre les discriminations : l'ensemble des acteurs de la communauté éducative sera mobilisée, et les corps intermédiaires seront invités à s'emparer de ce combat (notamment par le dialogue social).**
- **Une amélioration du PACS sur la fiscalité, les successions, et en direction des couples binationaux.**
- **L'ouverture du mariage aux couples de même sexe. Ainsi, tous les couples pourront choisir librement leur façon de vivre : mariage, PACS, concubinage.**
- **Réformer les conditions d'exercice de la parentalité afin de faciliter la délégation d'autorité parentale et de permettre à tous les couples d'adopter.**



et plus en phase avec les besoins des citoyens : mettre en place rapidement des politiques communes ambitieuses sur les enjeux majeurs : recherche/innovation, énergie, environnement ; préserver par une directive cadre le développement de services publics de qualité.

Enjeux

- Le référendum sur le Traité constitutionnel a révélé le malaise de beaucoup de nos concitoyens à l'égard d'une Europe qui, malgré sa contribution à la paix et à la prospérité de notre continent, apparaît aujourd'hui réduite à un grand marché mal protégé, dénué d'ambitions.
- Relancer l'Europe est aujourd'hui une nécessité impérieuse : nous avons besoin de l'Union européenne pour affronter les défis de la mondialisation. Il faut redonner du sens à la construction européenne pour retrouver la confiance des citoyens.

Ce que propose Ségolène Royal

- Ségolène Royal propose de faire l'Europe par la preuve. C'est autour de projets ambitieux et concrets que l'on pourra relancer la construction européenne.
- La recherche/innovation : l'Europe investit moins dans ce domaine que les Etats-Unis et le Japon. Or, les emplois de demain se situeront dans les entreprises innovantes. Ségolène Royal propose que l'Union consente un effort budgétaire beaucoup plus vigoureux en faveur de la recherche. Elle souhaite aussi développer la mise en réseau des équipes de recherches nationales et les faire passer d'une logique de concurrence à une logique de synergie.
- L'énergie : l'indépendance énergétique de l'Union doit être garantie. Il faut donc mettre en place une attitude plus coordonnée dans les négociations sur nos approvisionnements.
- L'environnement. Ségolène Royal propose le lancement d'un programme visant à développer l'ensemble des énergies renouvelables.



l'objectif de croissance et d'emploi ; créer un gouvernement de la zone euro

Enjeux

- La Banque centrale européenne (BCE) est dotée de statuts qui lui assignent comme objectif principal, voire unique, la « stabilité des prix », c'est-à-dire la lutte contre l'inflation. La croissance et l'emploi ne sont pas, dans ce contexte, des objectifs prioritaires. En outre, la pratique constante de la Banque centrale a renforcé le déséquilibre dans les objectifs contenu dans les textes.
- Alors que l'inflation reste à des niveaux faibles depuis plusieurs années, la BCE a surréagi à la plus légère menace de pression inflationniste, quitte à casser la croissance et à pénaliser l'emploi. La banque centrale américaine, indépendante, montre un plus grand pragmatisme en ayant prouvé sa capacité à équilibrer les différents objectifs de politique économique.

Ce que propose Ségolène Royal

- **Ségolène Royal propose d'inscrire dans les statuts de la BCE, à égalité avec la lutte contre l'inflation, l'objectif de soutien de la croissance et de l'emploi.**
- **En outre, Ségolène Royal souhaite mettre en place un vrai gouvernement économique pour les pays qui ont l'euro pour monnaie. La coordination des politiques économiques est une nécessité pour relancer une croissance forte. La politique de change est une compétence des ministres de la zone euro qu'ils ont abandonnée à la BCE et dont ils doivent s'emparer à nouveau.**



dans tous les pays européens grâce à un protocole social.

Enjeux

- La vocation de l'Europe a toujours été de tirer vers le haut l'ensemble des Etats qui la composent. L'Irlande, la Grèce, l'Espagne ou le Portugal ont, ainsi, bénéficié, en peu d'années, d'un formidable rattrapage, grâce à leur propre dynamisme mais aussi grâce à leur entrée dans cet espace solidaire qu'est l'Europe.
- La même approche doit être mise en œuvre pour les nouveaux entrants. Ceux-ci seront d'autant moins tentés de se livrer à un dumping fiscal et social que des règles claires, valables pour tous, seront établies et que l'effort de solidarité des pays les plus riches vers les pays les plus pauvres sera réaffirmé.

Ce que propose Ségolène Royal

- **Ségolène Royal proposera à nos partenaires de négocier un protocole social. Celui-ci établira des minima sociaux (par exemple un salaire minimum, évidemment différent selon les pays), et des règles relatives aux droits des travailleurs en matière de protection sociale, de santé au travail, de formation et de libertés syndicales.**



soumis à référendum pour que l'Europe fonctionne de manière plus démocratique et plus efficace.

Enjeux

- Le Traité de Nice n'a pas donné à l'Europe des institutions efficaces, alors que l'élargissement à 27 pays rend le processus de décision plus complexe. Pour mettre en place de nouvelles politiques, pour peser davantage sur la scène internationale, nous avons besoin de nouveaux outils institutionnels.

Ce que propose Ségolène Royal

- Ségolène Royal négociera avec nos partenaires européens un traité pour doter l'Europe des instruments institutionnels dont elle a aujourd'hui besoin. Ces outils devront aller dans le sens d'un renforcement de la démocratie (pouvoirs plus étendus du Parlement, référendum d'initiative populaire...) et de l'efficacité au service de politiques plus ambitieuses, en améliorant notamment le processus de décision et d'exécution.



et de sécurité au Proche-Orient

Enjeux

- Le conflit israélo-arabe ensanglante une partie du Proche Orient depuis trop longtemps. Il constitue un abcès de fixation qui nourrit tous les extrémismes de la région. Il a des répercussions dans tous nos pays européens et singulièrement en France.
- Les principes pour une paix durable sont pourtant connus : la garantie de la sécurité pour Israël, un Etat indépendant et viable pour les Palestiniens.
- Pour arriver à la paix, les parties en présence ont besoin de la communauté internationale. Volontiers attentistes et souvent accusés de partialité, les Etats Unis ne peuvent être les seuls médiateurs. L'Europe est la voisine des pays du Proche Orient. Ses intérêts et ses valeurs lui imposent de jouer un rôle dans la résolution du conflit.

Ce que propose Ségolène Royal

- **Ségolène Royal proposera à nos partenaires européens de lancer une initiative pour une conférence sur la paix et la sécurité au Moyen Orient. Aucun acteur concerné ne doit en être exclu a priori, l'objectif étant de parvenir à une paix globale dans la région.**



à la hauteur des risques nouveaux auxquels nous sommes confrontés. Notre capacité de dissuasion nucléaire doit être préservée.

Enjeux

- Le monde issu de la fin de la guerre froide, marqué par des déséquilibres de développement, par la recrudescence des nationalismes et des idéologies extrémistes, n'est ni stable ni sûr. La prolifération nucléaire comme le terrorisme en sont les manifestations les plus évidentes. Il serait, dans ce contexte, particulièrement dangereux de baisser la garde et de renoncer à notre effort de défense qui est l'instrument de notre sécurité et de notre indépendance.

Ce que propose Ségolène Royal

- L'effort de défense sera adapté à la réalité des risques. Un Livre blanc consacré à l'évaluation de ceux-ci et aux conséquences qui doivent en être tirées en matière de matériels et d'organisation de nos armées sera préparé, dans un esprit de large débat démocratique. Le budget de la défense sera maintenu à son pourcentage actuel du PIB (2%), ce qui n'exclut pas des redéploiements de dépenses devenues obsolètes vers d'autres, mieux adaptées aux enjeux de l'avenir.
- La capacité de dissuasion de la France sera maintenue à son niveau de crédibilité.



dans une politique européenne de sécurité, avec des coopérations en matière de recherche/innovation et d'équipements. L'objectif est à la fois de renforcer notre sécurité et de rationaliser nos dépenses.

Enjeux

- L'Europe doit pouvoir défendre son territoire contre des agresseurs extérieurs. Elle doit également pouvoir intervenir, à la demande des Nations Unies et si elle estime que ses intérêts sont concernés, pour établir ou consolider la paix dans d'autres régions du monde.
- Une coopération européenne est indispensable pour faire émerger un concept stratégique entre Etats qui ont les mêmes intérêts de sécurité, ce qui n'est pas toujours le cas au sein de l'OTAN. Elle est aussi un facteur d'économies d'échelle et de coûts : la multiplication de matériels nationaux, dépourvus d'inter-opérabilité avec ceux des autres pays, est à la fois un élément de faiblesse et de surcoûts.

Ce que propose Ségolène Royal

- Ségolène Royal souhaite renforcer la politique européenne de sécurité et de défense. Des coopérations fortes seront proposées à nos partenaires en matière de recherche-développement, de définition et de production des armements. L'inter-opérabilité des équipements sera recherchée. L'indépendance de l'Europe dans le domaine du renseignement et de l'industrie spatiale sera renforcée.



en oeuvrant à une plus grande transparence et efficacité des instruments de régulation.

Enjeux

- La mondialisation est une réalité. Mais elle ne peut représenter un progrès pour l'humanité que si elle est maîtrisée et organisée, de manière à ce que les pays pauvres et les pauvres des pays riches ne soient pas sacrifiés par les mouvements erratiques des marchés.
- Les organisations internationales chargées de la régulation des aspects économiques de la mondialisation sont trop souvent asservies à des dogmes ultra-libéraux et prennent insuffisamment en compte les aspects de justice sociale, de réduction de la pauvreté et de préservation de l'environnement.

Ce que propose Ségolène Royal

- Ségolène Royal propose d'introduire, dans les mécanismes de décision de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), une hiérarchie des normes qui place le respect des normes sociales et environnementales au même niveau que les mesures de nature commerciale.
- Le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale qui imposent, depuis des années et sans réel succès, des politiques libérales à des Etats en développement doivent intégrer beaucoup plus vigoureusement des objectifs de protection sociale, de lutte contre la pauvreté, de développement de l'éducation. La France portera cette demande de changement de politique.
- Une taxe internationale sur les flux financiers de type Tobin sera proposée à tous les pays où se situent des places boursières ou financières.



passer à un véritable co-développement en favorisant les projets concrets associant directement les bénéficiaires.

Enjeux

- L'aide au développement est indispensable pour permettre aux pays les plus pauvres de la planète, notamment en Afrique, de conserver une chance de développement. C'est aussi un moyen de lutter contre les migrations de la misère en redonnant aux jeunes tentés par l'exil l'espoir d'une vie digne dans leur pays d'origine.
- Pour être efficace, l'aide doit partir des besoins réels du pays, c'est le sens du co-développement, et parvenir à ses destinataires.

Ce que propose Ségolène Royal

- Le montant de l'aide au développement de la France sera augmenté.
- Les modalités de l'aide feront l'objet d'une remise à plat pour favoriser les circuits courts et les projets concrets portant sur l'amélioration des conditions de vie de la population : santé, éducation, accès à l'eau, mais aussi micro-crédits pour dynamiser le tissu économique. Un rôle plus important sera donné aux régions françaises pour la gestion des aides et la mise en place de coopérations décentralisées.



Enjeux

- L'Europe doit beaucoup à la Méditerranée. Son histoire, sa civilisation et les échanges marchands la lient aux autres pays méditerranéens. De l'Antiquité gréco-latine aux migrations du sud vers le nord, les échanges entre les deux rives la Méditerranée n'ont jamais cessé. Après les grands empires et les petits états, le temps des coopérations entre les peuples est venu.

Ce que propose Ségolène Royal

- Au-delà des frontières de l'Union, sera proposé un partenariat stratégique aux Etats voisins, et notamment aux pays de la rive sud de la Méditerranée. Il s'agit de créer un cadre dans lequel des partenariats économiques et des échanges culturels seront privilégiés et développés.
- La garantie de conditions de paix, de sécurité et de prospérité au nord de la Méditerranée est plus que jamais liée à la promotion du développement économique et social dans le pays du sud et de l'est de la Méditerranée.
- La coopération euro-méditerranéenne ne peut être dictée par la primauté du libre échange et du marché. Elle se traduira par un véritable co-développement, comprenant un recyclage de la dette publique des Pays Partenaires Méditerranéens (PPM), et la promotion des investissements directs dans ces pays.
- L'espace économique ne peut être dissocié d'un espace social, et inclura ainsi l'affirmation des droits sociaux et civils fondamentaux.
- Un poids plus important sera conféré aux activités du partenariat régional et sous-régional, et des ressources financières plus importantes seront consacrées à cet objectif.



sur plusieurs années, afin que les migrations s'adaptent aux besoins réels du marché du travail.

Enjeux

- Le Ministre de l'Intérieur disait vouloir réguler les flux migratoires avec la loi du 26 novembre 2003, et privilégier une immigration dite « choisie » avec la loi du 24 juillet 2006. Cette politique est un échec sur tous les fronts : elle a conduit à une remise en cause abusive de l'immigration légale, et ne permet pas de répondre aux besoins économiques de la France.
- Par une législation trop restrictive, beaucoup d'immigrants, qu'ils soient qualifiés, chercheurs, universitaires, cadres ou saisonniers, sont aujourd'hui d'autant plus tentés de rester sur le territoire français et d'y faire venir illégalement leurs familles qu'ils craignent de ne pas pouvoir revenir faute d'un visa permanent ou pluriannuel.

Ce que propose Ségolène Royal

- La mobilité est à la fois un outil efficace de lutte contre l'immigration clandestine et de sécurisation des parcours de séjour des travailleurs immigrés.
- Sera ainsi instauré un droit moderne à l'aller et au retour qui permette aux travailleurs migrants à la fois de venir travailler en France et retourner en toute sécurité dans leur pays d'origine.
- Cet objectif correspond à une volonté forte de nombreux migrants de ne pas quitter définitivement le pays où se trouvent leurs racines et attaches familiales. Il s'agit également de mettre fin au pillage de la main d'œuvre qualifiée des pays du Sud.



Enjeux

- Le Ministre de l'Intérieur avait fait de l'expulsion des sans-papiers une de ses priorités, y consacrant des moyens financiers et policiers sans précédent. En 2006, ce sont près de 25.000 étrangers qui ont été expulsés, parfois au détriment de leurs droits les plus élémentaires.
- L'abrogation par Nicolas Sarkozy du principe de la régularisation automatique après dix années de présence sur le territoire national a pour effet de précariser les étrangers et d'augmenter le nombre de sans-papiers en France.
- Cette mesure est en totale contradiction avec les politiques menées dans d'autres pays de l'Union européenne, notamment en Espagne, en Allemagne et en Italie. Loin de lutter contre l'immigration clandestine, elle contraint des hommes et des femmes à se réfugier dans l'illégalité et la précarité.

Ce que propose Ségolène Royal

- **Il n'est pas acceptable que des milliers de personnes soient condamnées à vivre dans la clandestinité perpétuelle.**
- **Le rétablissement de la règle des 10 ans comme critère de régularisation de plein droit répond à des principes humanistes et d'ordre public.**



à partir de critères fondés sur la durée de présence en France, la scolarisation des enfants et la possession ou la promesse d'un contrat de travail.

Enjeux

- Le gouvernement Jospin avait su opérer à une régularisation sur la base de critères clairs, objectifs et respectueux de la dignité des personnes.
- À l'opposé, le Ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy, procédant aux régularisations sous la pression, sur la base de critères flous et discrétionnaires, aura précipité des milliers de personnes dans l'incertitude et la clandestinité. Ce véritable piège tendu aux familles est contraire à toute éthique.
- Depuis 2002, et en conséquence directe des lois Sarkozy, le nombre de sans papiers n'a cessé d'augmenter. La situation sociale et sanitaire de ces personnes se dégrade nettement.

Ce que propose Ségolène Royal

- Il sera procédé à une régularisation sur la base de critères clairs, objectifs et justes :
 - la durée de présence en France. Il n'est en effet pas acceptable que des personnes soient condamnées à la clandestinité perpétuelle sur notre territoire ;
 - la scolarisation des enfants. Les milliers de parents dont les enfants sont scolarisés en France et qui ont cru à la parole de l'Etat devront pouvoir rester en France.
 - la possession ou la promesse d'un contrat de travail. Il s'agit de lutter contre le travail au noir, mais aussi de faire une place à ceux qui participent à la richesse de l'économie française, en sécurisant la situation des salariés. Un pacte en ce sens sera passé avec les entreprises.





Parti Socialiste

10, rue de Solférino • 75333 Paris cedex 07

Tél. : 01 45 56 77 00 • 01 47 05 15 78

www.parti-socialiste.fr
